LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°624 - Janvier 2021 | Prochaine parution : Mardi 9 février 2021 | 2 €

Ensemble contre l'Etat des patrons et l'Etat policier, les 16 et 30 janvier

Le 21, avec les soignants, Le 26, avec les enseignants et les étudiants

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

Editorial

En 2021, combattre, plus fort et plus nombreux, pour refuser de payer la crise du système

On a rarement vu une politique aussi chaotique : rien ne marche dans la façon de gérer la crise sanitaire. Mais ce sont toujours les mêmes qui viennent nous expliquer avec assurance que le gouvernement prend les bonnes décisions et que nous sommes de toute façon « les meilleurs en Europe ».

Après les mensonges éhontés sur les masques, puis sur les tests, le confinement total, suivi des étapes de déconfinement, avec des critères incompréhensibles, ce fut le reconfinement sélectif, avec des situations non seulement absurdes, mais avec de graves conséquences pour des pans entiers de l'activité, pas seulement les restaurants, mais aussi la culture, au sens large du terme, sans que la propagation du virus ne ralentisse. Mais les fautifs étaient trouvés : notre propre indiscipline, en premier lieu, celle des jeunes, sans parler des « conspirationnistes » et autres « anti-vaccins », auxquels une fenêtre de propagande a été largement ouverte. Ces courants existent, il suffit de voir ce qui se passe aux USA, ils sont souvent réactionnaires, mais c'est trop facile et malhonnête d'amalgamer toute critique à ces conceptions.

Quand est venue la question des vaccins, on a vu et entendu la même gestion illisible, les mêmes arguments fallacieux pour cacher que la logistique n'était pas en place, que le nombre de doses était insuffisant, qu'on n'avait pas encore décidé qui pouvait pratiquer les injections

Le résultat le plus visible, c'est une défiance profonde de larges secteurs de la population. Et la gestion du gouvernement, dans ce domaine, devient essentiellement de la communication qui se veut « rassurante », « transparente » ce qui aboutit à l'exact opposé.

Les problèmes de fond sont que le système sanitaire public continue à être géré selon la logique néolibérale, de la rentabilité, que les fermetures de lits d'hôpitaux, même en réanimation, se poursuivent et que le refus de revaloriser les salaires des soignants, des hospitaliers et des « exclus du Ségur » font que le système de santé est toujours fragile, au bord de la « rupture ».

C'est ce que ne cessent de dénoncer toutes les catégories des personnels de santé qui se mobiliseront notamment le 21 janvier et qu'il faudra soutenir, comme il faudra être aux côtés des enseignants et des étudiants, le 26. Et comme il faut être solidaires des travailleurs qui se battent contre les licenciements, qui refusent le chantage « emploi contre salaires ». Il faut être aux côtés de celles et ceux qui se battent pour la réquisition des immeubles vides, pour y loger les mal-logés et les sans-toit, toujours plus nombreux. Il faudra continuer à se battre pour la régularisation des sans-papiers, faux auto-entrepreneurs mais vrais travailleurs chez les Uber et Cie.

Alors que la pauvreté explose, les milliards d'argent public font grimper le cours des actions des monopoles qui en bénéficient, ce qui fait que les grands actionnaires sont encore plus riches qu'avant la crise ! Les monopoles licencient à tour de bras : chez Total, c'est au nom de la « conversion écologique » ! chez Michelin, c'est à cause de la concurrence des pneus low-cost fabriqués en Asie (où il délocalise une partie de sa production) ; demain ce sera chez le nouveau monopole automobile issu de la méga fusion Fiat, Chrysler et PSA, dont les dirigeants mettront en avant la nécessité de supprimer les « doublons ».

Le « en même temps » d'hier – aider les entreprises et aider les salariés – est de plus en plus à sens unique : tout pour les entreprises et flexibilité à outrance pour les travailleurs, baisse des salaires et licenciements facilités.

Cette politique est bien au service d'un système, le système capitaliste impérialiste, en crise profonde, qui « résoud » la crise sanitaire en aggravant l'exploitation de la force de travail et en appauvrissant les couches populaires. Cela devient une évidence pour de plus en plus de militants, jeunes et moins jeunes, et c'est pourquoi il faut faire grandir la conscience de la nécessité de la rupture révolutionnaire avec ce système. D'autant que ceux « d'en face », s'y préparent aussi, en lançant des campagnes de division – le « séparatisme » pour criminaliser une partie de la population du fait de sa religion – en renforçant l'Etat policier, à coups de lois liberticides pour criminaliser la contestation sociale. Mais cela ne fait que jeter des ponts entre cette contestation sociale qui se radicalise et l'opposition grandissante à l'Etat policier et celle qui cible les interventions militaires au Sahel – de plus en plus contestée par les peuples de cette région – comme celle qui conteste le choix de renforcer le lobby militaro-industriel du nucléaire.

Autrement dit, il faut combattre, plus fort et plus nombreux, pour refuser de payer la crise du système et inscrire ce combat dans la perspective de la rupture révolutionnaire. ★

Nos vœux pour nos lecteurs, nos camarades et amis, ici et partout dans le monde

Que ce premier numéro de l'année vous trouve toutes et tous en bonne santé !

Après une partie de l'année marquée par la pandémie, ce n'est pas un simple vœu, et nous savons que certaines et certains ont dû se battre contre l'infection.

Rien n'est fini et la gestion chaotique des autorités politiques et sanitaires ne fait qu'aggraver la situation.

Nous l'avons souvent dit et écrit « vous ne confinerez pas nos colères et nos luttes ». Et tout au long de l'année 2020, nous nous sommes efforcés de rendre compte des résistances qui n'ont jamais cessé et qui se sont amplifiées, chez nous et ailleurs dans le monde.

Car si le virus n'est ni chinois, sud-africain ou anglais…, s'il franchit les frontières et fait des dégâts partout, c'est parce qu'il trouve un terrain favorable dans la pauvreté, la misère, le mal-logement, le délabrement des systèmes de santé, conséquences du système capitaliste impérialiste qui place les profits des monopoles au-dessus de la vie des travailleurs, des jeunes, des habitants des quartiers populaires, des peuples.

Nous formulons des vœux, mais il s'agit davantage d'engagements, d'appels à poursuivre les combats pour défendre nos intérêts de travailleurs, actifs, chômeurs, précaires, avec ou sans papiers, avec ou sans statut, mais toujours exploités, de femmes travailleuses, les « premières de corvée », qui doivent se battre pour que l'utilité sociale de leur travail soit justement reconnue, jeunes et moins jeunes pour défendre nos acquis sociaux, chèrement gagnés et dangereusement remis en cause aujourd'hui.

Les appels à se mobiliser sont déjà nombreux, en ce début 2021.

Avec vous, nos lecteurs, nos camarades et amis, nous nous souhaitons plus de lecteurs, plus de correspondances, plus de « visites » sur notre site et sur facebook. ★

2020 : année du virus, du confinement et des mobilisations

De janvier à mars

Ce sont sans doute des termes qui auront marqué cette année qui a commencé, en France, par la poursuite de la mobilisation des conducteurs de la RATP. Ils ont continué, durant la « trêve de fin d'année », le mouvement de grève contre la réforme de la retraite par points, commencée le 5 décembre 2019. Avec les cheminots, les travailleurs de la RATP ont été la colonne vertébrale d'un puissant mouvement de mobilisations interprofessionnelles contre la réforme de la « retraite à points », qui a mis dans la rue les enseignants, les chercheurs, le monde de la culture, les étudiants… à la fois contre cette réforme et sur des questions spécifiques. Les personnels de santé et des urgences, qui manifestaient aussi, ne manqueront pas de rappeler, deux mois plus tard, au moment de l'épidémie, qu'ils avaient été « gazés » par les CRS alors qu'ils se mobilisaient déjà pour plus de moyens matériels et humains. Dans cette phase de mobilisation sociale, on a vu se développer des formes d'organisation, comme les AG de grévistes de différents secteurs, notamment des jeunes travailleurs combatifs, qui ont joué un rôle moteur dans et entre les manifestations syndicales. Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, des milliers de manifestantes et manifestants conspuaient encore cette contre-réforme que le premier ministre Philippe avait du mal à faire passer dans son intégralité.

Pour essayer de sortir de ce climat de contestation qui s'étendait à des secteurs de plus en plus larges, Macron a lancé, dès février, son offensive sur le « séparatisme », donnant ainsi un signal fort à l'électorat de droite, sur les thèmes réactionnaires de l'islamophobie. Cette campagne prendra une ampleur beaucoup plus grande quelques mois plus tard, au moment de l'assassinat de l'enseignant S. Paty.

Macron avait également en tête l'échéance des municipales, qui s'annonçaient de plus en plus compliquées pour les candidats macroniens, comme on l'a vu à travers la campagne de Buzyn, passée en quelques jours du ministère de la santé à la candidature à la mairie de Paris.

Le premier tour a eu lieu, en dépit des alertes sur la dangerosité de l'épidémie de coronavirus qui se propageait déjà en France. Le taux d'abstention a encore battu des records. Le 17 mars, le « confinement » était instauré : il durera jusqu'au 10 mai.

La « gestion » capitaliste de la crise sanitaire

Il faudrait plusieurs pages pour retracer les différentes phases de la gestion de cette pandémie et analyser son impact sur la profonde crise économique mondiale dans laquelle le système capitaliste impérialiste est plongé. Nos journaux d'avril et de mai 2020 restent, de ce point de vue, des journaux de référence.

La gestion par le gouvernement a été marquée par les mensonges éhontés sur les masques, les tests… et par des promesses non tenues, concernant la revalorisation des salaires et des conditions de travail de celles et ceux qui ont été – et sont toujours – les « premiers et premières de corvée ».

Cette gestion a amplifié la défiance et la colère vis-à-vis des autorités politiques et sanitaires dans de larges secteurs des masses populaires, ce qui fait que l'année s'est achevée dans un climat de grande incertitude concernant la vaccination contre les effets du virus, censée permettre de « sortir » de l'épidémie. Cette défiance et ces colères se sont exprimées tout au long de cette année, en prenant de plus en plus d'ampleur, à tel point que l'année 2021 commence avec une succession d'appels à se mobiliser et à manifester, dans la santé, l'éducation, contre les lois sécuritaires et les violences policières. Il y en aura d'autres, qui vont prolonger les mobilisations de 2020 pour exiger la régularisation des sans-papiers, pour dénoncer les violences policières, manifestations qui se sont développées en syntonie avec le grand mouvement « black lives matter » aux USA.

Malgré le confinement, la lutte de classe n'a jamais cessé durant l'année qui vient de s'achever, sachant bien évidemment que la lutte de classe ne se cale pas sur le calendrier. Mais elle tient compte des conditions dans lesquelles elle s'exprime, et ces conditions sont celles d'une pandémie, qui fait beaucoup de victimes, qui crée un climat de peur, car personne n'est à l'abri, et qui s'accompagne d'une série de limitations importantes, brutales et sans équivalent, des déplacements, des possibilités de rencontres et d'expression collective, qui est une des manifestations de la lutte de classe, du point de vue des travailleurs et des masses populaires.

La première chose à souligner, c'est que les « appels à l'union nationale » lancés par Macron, n'ont jamais « pris ». Avec la succession de lois et décrets liberticides – dont la sinistre loi de « sécurité globale », mais aussi avec l'offensive générale contre la classe ouvrière et les masses travailleuses qui paient la crise par une explosion du chômage, de la précarité, de la pauvreté, au profit d'un patronat qui a encore plus les mains libres pour surexploiter, la lutte de classe ne peut que se radicaliser. Sur ce plan, les résistances ouvrières se sont développées, contre les licenciements, contre le chantage à l'emploi pour imposer des baisses de salaire, contre la répression antisyndicale qui vise les militants combatifs. Chaque fois que les travailleurs font appel à la solidarité et au soutien, militants syndicalistes, politiques, mais aussi population, répondent à l'appel.

L'irruption de la pandémie, qui a provoqué une crise majeure du système de santé publique, détruit par des années de politique de rentabilité néolibérale, a mis en lumière le fait qu'il n'a « tenu » que grâce au dévouement, à l'engagement total des personnels de santé, soignants et non-soignants, qui « ont pris les choses en mains ». Ils ont fait une démonstration grandeur nature de l'immense potentiel de toutes les catégories de travailleurs, dès lors que la hiérarchie qui applique les politiques néolibérales a dû « laisser faire », et que les critères de rentabilité capitaliste étaient momentanément mis de côté. C'est une expérience qui ne se limite pas à la santé ou à l'enseignement, où tous les personnels ont dû gérer les questions sanitaires dans les établissements. C'est la démonstration faite aussi par toutes ces catégories de travailleurs et travailleuses – ceux que l'on a appelé les « premiers de corvée », dont le caractère « indispensable » de leur travail, non reconnu socialement et financièrement non reconnu en « temps normal », s'est imposé à tous.

L'ampleur de la crise pose la question de la nécessité de la rupture avec le système

Notre congrès s'est tenu avant l'éclatement de la pandémie. Le titre du document discuté et adopté par les délégués : « Pour une rupture révolutionnaire avec le système », s'impose encore davantage aujourd'hui. En effet, la crise sanitaire a accéléré et amplifié la crise économique mondiale. Les politiques mises en œuvre par les autorités, notamment celles menées par Macron, le conseil de défense, le gouvernement Castex, les autorités sanitaires… sans oublier la Commission européenne, sont venues principalement en aide aux monopoles. Elles se sont traduites, pour les travailleurs, les masses populaires, la jeunesse, les peuples… par une aggravation brutale, profonde et durable de l'exploitation, de la paupérisation. Elles ont également poussé à un niveau plus élevé la concurrence entre monopoles et puissances impérialistes. Le fait que les politiques et leurs conséquences sont, grosso modo, les mêmes partout, dans tous les pays capitalistes, impérialistes, les pays dominés… montre que le système capitaliste impérialiste est à la fois responsable de ces crises et qu'il est incapable de les résoudre, autrement qu'en les faisant payer aux travailleurs et aux masses populaires. Aux raisons de la nécessité de rompre de façon révolutionnaire avec ce système, que nous avons développées dans notre document, sont venues s'ajouter celles que cette crise a mises en lumière. ★

« POUR UNE RUPTURE RÉVOLUTIONNAIRE AVEC LE SYSTÈME »

Ce livre est le rapport politique adopté par le 9e congrès du PCOF qui s'est tenu en décembre 2019.

Il pointe les éléments marquant des 4 années écoulées qui tous témoignent d'un pourrissement du système capitaliste-impérialiste et d'une accélération de la lutte de classe, dans notre pays comme au niveau international. Tout s'est encore accéléré depuis. Avec une nécessité : travailler à la rupture révolutionnaire avec ce système.

Vous pouvez vous le procurer :
- en passant par notre site : http://www.pcof.net/contact/
- ou par courrier à Sté En Avant 15 cité Popincourt 75011 Paris

Prix : 12 € (port inclus) ou
Version électronique : 8 €

Tarifs d'abonnement pour la France

Pli ouvert (version papier)	26 €
Version électronique (pdf)	26 €
Pli fermé et soutien.	35 €

Chèque à l'ordre de :
Société En Avant
15 cité Popincourt - 75011 Paris

Macron au Creusot

Un discours pour justifier des décisions anti-démocratiques et anti-populaires

Repoussée pour cause de Covid 19 et de confinement, la visite d'E. Macron à l'usine Framatome du Creusot, initialement prévue en octobre, a finalement eu lieu le 8 décembre dernier. Cette usine, emblématique de la filière nucléaire, puisque c'est ici que sont forgées les plus grosses pièces des réacteurs des centrales, avait fait parler d'elle en 2016 quand l'ASN (Agence de sûreté du nucléaire) avait mis en évidence des défauts sur les soudures de la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville. Pire, on avait découvert à cette occasion que les mesures de centaines de pièces dans les dossiers de fabrication avaient été falsifiées. Fin 2018, pas moins de 3861 « écarts », dont 2982 constats d'anomalie, avaient été recensés sur des pièces équipant le parc nucléaire français et provenant de l'usine du Creusot.

Fi de ces anomalies, malfaçons et autres tromperies, le président est venu consacrer la nouvelle virginité de l'usine en déclarant : *« Cette usine du Creusot est un concentré des qualités du nucléaire à la française »* ; précisant en terminant son discours que « *quatre ans et demi après ces moments de doute, (…) nous pouvons regarder l'avenir avec force* ».

Dans son intervention, Macron a également fait plusieurs déclarations particulièrement significatives. « Notre avenir énergétique et écologique passe par le nucléaire » ; *« L'énergie nucléaire est une énergie décarbonée, une énergie sûre »* ; « c'est l'énergie non intermittente qui émet le moins de CO2 ». Quelques jours avant, le 4 décembre, dans une interview au magazine en ligne Brut, il avait déjà dit : « le nucléaire, c'est de l'emploi et c'est de l'énergie ». On ne peut affirmer plus clairement le choix fait par l'exécutif de poursuivre le développement de la filière nucléaire et la construction de centrales EPR… même si le président fait semblant de respecter les procédures en cours qui veulent qu'aucune décision formelle ne soit prise avant la publication des études en cours. Mais, il l'affirme, ces études doivent être finalisées avant la fin de son quinquennat ! La décision de la construction de 6 nouveaux EPR est également conditionnée à la mise en service de la centrale de Flamanville ; sera-t-elle effective avant le printemps 2023 ? On peut sérieusement en douter quand on sait que l'entrée en service de cette centrale nouvelle génération était initialement prévue pour démarrer en 2012. Avec dix ans de retard et des déboires récurrents, cette centrale aura coûté au contribuable 12,4 milliards d'euros selon EDF, 19,1 milliards selon la Cour des comptes.

En pleine crise économique, alors que des milliers d'emplois sont menacés et que les questions écologiques sont au centre des préoccupations, Macron utilise des arguments chocs… mais fallacieux.

Comme le rappel le réseau sortir du nucléaire, il ne suffit pas qu'une source d'énergie soit peu émettrice de CO_2 pour que celle-ci constitue un atout pour le climat. Encore faut-il qu'elle soit déployable rapidement, à peu de frais, et sans risques. Avec la construction de centrales nucléaires, on est très loin du compte !

« Au regard de l'état de la filière nucléaire et de son niveau d'endettement, alors que l'EPR de Flamanville fournit la preuve flagrante d'une perte de compétence généralisée, relancer la construction de nouveaux réacteurs relèverait d'une fuite en avant aussi dangereuse que ruineuse. La Cour des comptes elle-même appelle à reconsidérer un tel choix, et les citoyen.nes n'ont pas à financer les caprices d'une industrie incapable de penser sa fin. Si, pour le patron d'EDF, l'entreprise doit continuer à construire des réacteurs, "comme le cycliste doit pédaler pour ne pas tomber", le rôle d'un chef d'État devrait être de lui apprendre à freiner plutôt que de l'encourager à nous emmener toutes et tous dans le mur ! » (1)

La réaffirmation par Macron de la priorité donnée à la filière nucléaire, civile et militaire, est un « coup de force » qui « clôt le débat ». Les réactions des organisations qui se battent pour la sortie du nucléaire ont été minimisées, reléguées au second plan. Il faut faire en sorte que leurs arguments reviennent rapidement dans le débat, y compris autour de la question de la réforme annoncée de la structure d'EDF, à travers le projet « Hercule » contre lequel les travailleurs de l'énergie se sont mobilisés et se préparent à de nouvelles actions, le 28 janvier. ★

(1) Extrait du communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France du 16 octobre. https://www.sortirdunucleaire.org/Nucleaire-Emmanuel-Macron-en-visite-au-Creusot

Priorité donnée au nucléaire militaire

Lors de sa visite au Creusot, au siège de Framatome, Macron a également confirmé le lancement des travaux pour la construction d'un porte-avions à propulsion nucléaire d'ici 2038. Le montant est estimé à 7 milliards d'euros.

C'est Framatome qui doit fournir les 12 réacteurs nucléaires de ce porte-avions, une fois et demi plus grand que le Charles-de-Gaulle, toujours en service, comme on l'a vu en Méditerranée, au Moyen-Orient, en Inde, à Singapour… Partout où l'impérialisme français veut étaler sa puissance militaire et vendre ses armes. La partie « navale » est confiée aux Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire (Naval group), TechnicAtome, et la partie militaire est confiée au Commissariat à l'énergie atomique, Thalès, MBDA, Dassault.

Cette annonce attendue depuis des mois (1) a été faite « en même temps » que celle du choix du développement des nouvelles centrales nucléaires. « *C'est un choix de cohérence scientifique, technologique et humaine* » s'est empressé de commenter Tetrais, de la fondation pour la recherche stratégique, grand pourfendeur de la tribune des intellectuels qui dénoncent notamment la politique de guerre de la France dont nous nous sommes fait l'écho (2).

Dans son discours, Macron a affirmé : *« Sans nucléaire civil, pas de nucléaire militaire, sans nucléaire militaire, pas de nucléaire civil »* justifiant ainsi la double annonce : celle de la construction de nouvelles centrales et celle d'un nouveau porte-avions. Cela montre bien que ces différents aspects sont plus que jamais liés, d'autant que s'y ajoute la question de la « dissuasion nucléaire ». Le 21 janvier doit entrer en vigueur le traité onusien d'interdiction des armes nucléaires (le TIAN, voir LF de novembre) que les autorités françaises n'ont évidemment aucune intention de signer.

Un choix de grande puissance impérialiste « intégrée »

Ce porte-avions est conçu pour pouvoir catapulter et accueillir les avions de plus de 35 tonnes (le Rafale naval, équipé de son armement, y compris le missile nucléaire, n'en fait « que » 25) prévus pour équiper les armées de « demain ». C'est aussi la raison du choix de la propulsion nucléaire qui permet de produire une énergie électrique en grande quantité, pour les catapultes électromagnétiques seules capables à l'heure actuelle de propulser les avions lourds. La technologie est étasunienne et c'est précisément pour pouvoir accueillir les avions US que ce choix est fait et revendiqué.

C'est aussi un bâtiment « interconnecté », avec des avions, des satellites, des drones… pour surveiller des zones immenses, à plus de 1000 km du navire, une « arme de projection de puissance », destinée à intimider mais aussi à participer à la politique de pressions contre des Etats impérialistes rivaux, comme la Chine. Cela entre tout à fait dans l'orientation de la politique extérieure de l'impérialisme US que Biden va poursuivre.

Un choix stratégique

Comme nous le dénonçons dans l'article sur le choix concernant le nucléaire civil, réaffirmé le même jour, au même endroit, ce sont des décisions qui engagent l'avenir, prises au sommet de l'Etat. Cela renvoie aussi à la façon de « gérer » la crise sanitaire et économique, en petit comité, faisant fi des critiques alors que ces décisions ont des effets à long terme.

Dans le document de notre congrès intitulé : « Pour une rupture révolutionnaire avec le système », nous écrivons :

« Nous sommes pour la sortie du nucléaire civil et militaire. *Dans notre pays, le lobby militaro-industriel et celui du nucléaire sont intimement liés : ils se renforcent et se "justifient" mutuellement face à la contestation qui les cible depuis des années. Ce sont deux piliers de l'impérialisme français, qui lui fournissent les armes nucléaires, synonymes de grande puissance, et pour cela ils sont partie intégrante du système impérialiste de pillage économique et de domination militaire, pour avoir accès aux gisements d'uranium des pays du Sahel. Nous nous opposons de la même façon à ce que ces mêmes pays deviennent des centres de stockage des matériaux irradiés. »* (Axes politiques de rupture, pages 133 et 134). ★

(1) Voir La Forge de juillet-août : « Des milliards pour les armées ».

(2) La Forge de décembre : « Le combat contre la militarisation des esprits ».

Vaccins

Ils arrivent mais les questions sont nombreuses

Présentée comme la bonne nouvelle de fin d'année, la campagne de vaccination a été lancée en France, le 27 décembre. Une semaine plus tard, moins de 500 personnes avaient été effectivement vaccinées. Après « l'éloge de la lenteur » auquel Véran s'était livré dans les médias, Macron a tenté de couper court aux critiques en dénonçant une « lenteur injustifiée ». Cette cacophonie rappelle étrangement le peu glorieux épisode des masques au printemps dernier. Elle en a rajouté à la décrédibilisation de toute l'action du Gouvernement et contribué aux réticences d'une partie de la population à se faire vacciner.

Des interrogations légitimes

D'ordinaire, l'élaboration d'un vaccin prend beaucoup de temps, parfois jusqu'à une dizaine d'années. Le caractère inédit de cette pandémie, l'importance de ses conséquences économiques, les investissements colossaux qui ont été débloqués par les grandes puissances impérialistes (Etats-Unis, Chine, Russie, pays membres de l'Union européenne), et d'indéniables progrès scientifiques et technologiques, ont conduit à l'élaboration de vaccins anti-Covid 19 dans des délais inouïs. Avec l'accord des autorités publiques, les protocoles habituels ont été bousculés. Pour arriver le premier sur le marché, Pfizer n'a même pas attendu l'homologation de son vaccin, que les autorités de régulation américaines lui ont accordée *a posteriori*. Dans cette course de vitesse, la Russie et la Chine sont également allées très vite pour lancer une vaccination massive aux dépens des phases d'expérimentation. Des techniques innovantes sont mises en œuvre sans recul. C'est le cas de celle dite de « l'ARN messager » employée pour le vaccin Pfizer-BioNTech diffusé à grande échelle (1).

Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le bien-fondé des vaccins qui ont permis d'endiguer de nombreux fléaux comme la poliomyélite, la tuberculose ou la rougeole et, vu l'ampleur de la crise sanitaire, on peut admettre que le rapport risques-bénéfice, inhérent à tout vaccin, justifie d'aller le plus vite possible, mais on peut avoir des raisons de s'inquiéter devant une telle précipitation.

Ces vaccins tant attendus ne permettront pas forcément de vaincre rapidement l'épidémie.

S'ils vont protéger les personnes vaccinées en renforçant leurs défenses immunitaires, on ignore encore s'ils sont capables d'empêcher la transmission du virus. Par ailleurs, s'agissant d'une pandémie, il faudrait vacciner à des taux importants l'ensemble de la population mondiale pendant plusieurs années pour vraiment l'éradiquer. On en est loin.

Une gestion de la pandémie qui révèle toutes les contradictions du système capitaliste impérialiste

Les volontaires pour tester les candidats vaccins sont recrutés en grand nombre dans la population des pays pauvres qui sera la dernière à en bénéficier vu le prix des vaccins et des exigences liées à leur conservation et à leur acheminement – dont tirent profits les grands groupes de logistique comme Bolloré et C°. En Europe-même, quelle que soit la stratégie des différents Etats, les vaccins disponibles risquent d'être largement insuffisants pour respecter les calendriers annoncés.

Une partie des 2 milliards de doses que l'UE a précommandées (dont 15 % seraient réservées à la France) l'ont été pour des vaccins qui ne sont pas encore homologués. Les 300 millions de doses commandées à Sanofi-Pasteur risquent de ne pas arriver avant la fin de l'année 2021.

D'innombrables petits laboratoires et une multitude de têtes chercheuses ont été mobilisés, mais cette socialisation de la recherche est en contradiction avec la concentration des brevets dans les mains de quelques monopoles. Ils ont bénéficié de milliards d'argent public mais ont les mains libres pour fixer les prix à des niveaux inaccessibles à la grande majorité de la population mondiale et pour contrôler la production en laissant le champ ouvert à toutes les spéculations.

Dans un système dont le seul moteur est la recherche du profit maximum, la propriété privée des brevets, des moyens de production et de circulation des vaccins est en totale contradiction avec les immenses prouesses scientifiques et technologiques et les besoins de l'humanité. ★

(1) Elle consiste à injecter dans l'organisme des fragments d'instructions génétiques pour l'inciter à fabriquer des protéines spécifiques à la Covid-19, en vue de générer la production d'anticorps. Voir à ce sujet notre article dans le numéro de décembre, p. 7 « Un vaccin particulièrement attendu ».

"Exclus du Ségur"

Mobilisation de salariés "dévoué.e.s à la cause humaine"

Le mardi 15 décembre 2020, le syndicat CGT ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques a appelé les salarié(e)s de l'association, à la grève, au débrayage, et à rejoindre le rassemblement au siège de l'ADAPEI (Association départementale de parents et amis des personnes handicapées mentales) à Pau, pour revendiquer la transposition du Ségur à leur secteur, par une revalorisation salariale de 300 € net/mois. Voici le témoignage, recueilli par nos militants syndicalistes engagés dans ce combat.

Il s'agit d'établissements médico-sociaux relevant de la loi 1901, à but non lucratif, qui accueillent des publics présentant des déficiences intellectuelles majeures et/ou polyhandicapés, des personnes dites en situation de handicap psychique, physique et social.

1700 personnes sont prises en charge au travers des 39 établissements et services qui emploient presque 1 000 salariées, dans la région du Béarn.

Le salariat est composé à 70 % de personnel féminin et nombreuses sont celles qui doivent subir l'emploi à temps partiel et la rémunération moyenne tourne autour du SMIC, du début à la fin de la carrière. Un salariat dévoué à la cause humaine et que les administrations tutélaires (le Conseil Départemental et les ARS) tentent de dévoyer en salariat servile et malléable.

A l'appel de la CGT par sa Fédération professionnelle Santé Action Sociale, la journée de mobilisation nationale le 15 décembre, avait pour but, une modification de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS 2021) pour obtenir *a minima* le Ségur pour toutes et tous (183 euros net) et une revalorisation de 300 euros.

Le syndicat CGT ADAPEI 64, fer de lance dans le département lors de cette journée, a donc sorti les piquets de grève pour l'ensemble des salarié(e)s du secteur social, médico-social, du handicap pour plus de justice salariale dans ce pays.

Œuvrant à l'aide et à l'accompagnement de nos concitoyens, dans tous les âges, de l'enfance, de l'adolescence, des adultes, quelles que soient leurs problématiques, leurs difficultés, les salariés de ce secteur sont eux-mêmes de plus en plus plongés dans ce qu'ils combattent, c'est-à-dire la précarité, la paupérisation, l'exclusion, la souffrance.

Dans le département, ce ne sont pas moins de 4 000 salariées, toujours en première ligne pour aider les plus fragiles qui subissent les continuelles dégradations de leurs conditions de travail, les politiques anti-sociales, ainsi que l'effritement d'un modèle social, ce qui ne fait que complexifier les problématiques et nécessiterait les moyens humains à hauteur des besoins et de justes revalorisations salariales.

Si nos administrations, dont les ministères, les ARS cherchent à se déculpabiliser à tout bout de champ, derrière le fait que nous aurions un problème d'attractivité, qu'il est difficile de recruter, qu'ils ne trouvent pas de personnel..., force est de constater que nous ne souffrons pas d'un problème d'attractivité mais d'un problème de sous-rémunération.

Les restrictions budgétaires à 12,5 % du PIB pour l'ensemble de nos politiques de santé, imposées par de nos « chers » élu(e)s néo-libéraux qui font la pluie et le mauvais temps au gouvernement et par la Commission européenne ne font qu'accroître ce fossé, devenu au cours des années un gouffre.

En effet, toute cette frange du salariat subit depuis bien trop longtemps, trente ans, des politiques de limitations, ou de gel de la valeur du point, ayant pour effet, sur cette période, une perte de l'ordre de 50 % par rapport à l'évolution de la valeur du SMIC en vingt ans. Ce n'est pas rien !!

Pour nombre de ces salarié.e.s, le 10 du mois sonne déjà le glas.

Qui plus est, être exclu du Ségur, cela ne relève-t-il pas d'une double peine ?

A quand le remplacement total de la carte vitale par la carte bleue ? »

Lancé dans un mouvement national de longue haleine, le syndicat CGT ADAPEI 64 rencontrera le Conseil Départemental et l'ARS lors de la journée nationale du 21 janvier, auxquels ils porteront les pétitions des « exclus du Ségur » qu'ils ont fait tourner dans les établissements. D'autres actions sont envisagées et rendez-vous est pris pour les 55 ans du CCN de l'ADAPEI.

Les salarié.e.s des ADAPEI ont besoin de moyens, de conditions de travail et de rémunérations décentes. De ce point de vue, un grand service public de santé et d'aide à la personne serait le plus souhaitable pour l'ensemble du secteur d'aide à la personne dépendante et/ou en situation d'handicap. ★

ADMR 41

Ni bonnes, ni bénévoles !

Nous avons rencontré Ana, représentante Cgt de l'ADMR/41 (Aides à domicile en milieu rural), une association financée à 76 % par le Conseil départemental, qui emploie autour de mille salariées, 98 % de femmes. Elles et ils sont soumis à un quotidien rythmé par des journées à rallonge, des tâches qui ne sont pas reconnues car normalement dévolues à des auxiliaires de vie sociale, des kilomètres et des temps de trajet pas ou mal indemnisés (0,35 € du km). La plupart sont à des temps partiels subis. La moyenne des contrats tourne autour de 95 heures par mois payées 10,25 € brut de l'heure. Ce qui représente un salaire net mensuel de 770 €.

Pour combattre cette précarité institutionnelle, Ana a poussé à la création du syndicat CGT. L'absence de quorum lors des élections des représentants du personnel (87 votantes sur 1015 inscrites) lui a fait sauter le pas. Mais en cette fin d'année 2019, c'est aussi le mouvement contre la retraite à points, première grève et première manifestation.

Avec le premier confinement où tout n'était qu'impréparation et injonctions contradictoires, avec ses camarades, elles ont été pendant des semaines en première ligne, sans matériel de protection. Avec l'aide de l'UD Cgt du Loir-et-Cher, leur tout nouveau syndicat CGT a mené la bagarre pour qu'elles puissent travailler sans risquer leur vie, ni celle des bénéficiaires, allant jusqu'à exercer leur droit de retrait.

Comme elle le dit : *« elles sont allées au boulot avec la peur au ventre, invisibles et sans reconnaissance aucune pour leur engagement »*. Au sortir du confinement et notamment lors de la journée d'action du 16 juin appelée par les syndicats de la santé et les Collectifs inter-hôpitaux, elles étaient très mobilisées derrière leur banderole « Aides à domicile – contrat précaire : salaires de misère – ça ne peut plus durer ». La détermination de ces femmes tout au long du cortège avait été particulièrement remarquée (Cf. *La Forge* de juillet/août 2020).

Depuis le 21 décembre, à une vingtaine, elles sont en grève pour exiger un taux de l'heure de 12 € net, une indemnité kilométrique portée à 50 centimes, des temps pleins et des embauches.

Ce piquet de grève, planté devant les fenêtres de l'ADMR dans le froid en pleine période des congés de fin d'année, leur a permis, paradoxalement, de se faire entendre médiatiquement, obligeant le Conseil départemental à les recevoir le 23 décembre. Qui, comme il se doit, les a renvoyées vers l'ADMR ! Le 28 décembre, la direction de l'ADMR rejette leurs revendications en invoquant « les tarifs trop bas des prestations imputées aux ayants droit » et les très grandes difficultés pour recruter du personnel !

Le 30 décembre, la direction de l'ADMR et le Conseil départemental rencontrent à nouveau le syndicat CGT pour les renvoyer cette fois ci dans… l'attente des décisions à venir sur le financement de la 5e branche de la Sécurité sociale sur la dépendance !

Comme elles ne lâchent rien, maintiennent la grève et le piquet, le 4 janvier, c'est la directrice de cabinet du Préfet du Loir-et-Cher (pas encore nommé), qui les reçoit. A la fin de l'entretien, elles lui annoncent que le lendemain, elles seront à Tours avec celles et ceux qui vont se mobiliser contre la venue du Président de la République. Et feront tout pour être reçues.

Place Jean Jaurès à Tours, elles rejoignent la centaine de manifestants rassemblés (syndicalistes, Collectif notre santé en danger 37, d'autres exclus du Ségur revendiquant les 183 €, des militants politiques…) et finiront par être reçues par la cheffe adjointe du cabinet d'E. Macron pour exposer leurs revendications.

Le lendemain, à nouveau, le piquet de grève est installé, cette fois devant la mairie de Blois, sous les caméras de France 3. Difficile pour le maire (PS) de ne pas descendre et apporter son soutien verbal !

Et d'ores et déjà, pour le 21 janvier, à l'occasion de la journée de mobilisation dans la Santé, le syndicat CGT de l'ADMR appelle à venir soutenir les grévistes à l'occasion d'un barbecue revendicatif et de solidarité.

Avec leur syndicat CGT, les salariées de l'ADMR ont construit des revendications solides, totalement légitimes, d'autant plus en plein cœur de cette pandémie, revendications qui commencent à être reprises ailleurs.

Le dynamisme de ses responsables et la détermination des salariées en grève ont fait qu'elles ont réussi à pousser toutes les portes sans se soucier du caractère institutionnel et/ou des cadres conventionnels.

Pour Ana, cette détermination il faut aller la chercher dans ce qu'elles ont connu pendant le Covid-19 : « ce mépris de classe, alors qu'elles étaient et sont toujours en première ligne » ! ★

Correspondance
Cellule Gracchus Babeuf

Pôle Emploi

Des moyens de contrôles renforcés contre les chômeurs

La crise Covid va avoir un coût important pour l'organisme. Les rentrées financières sont en baisse, car les cotisations chômage qui alimente les caisses sont liées au nombre de salariés. La chute est sévère : les restructurations en cours, les fermetures de pans entiers de l'économie (tourisme, restauration, loisirs, événementiel…) et les faillites présentes et à venir, impactent l'UNEDIC, principal financeur de Pôle Emploi. D'autant que c'est également l'établissement qui verse les allocations du chômage partiel (1). Le gouvernement est à la recherche d'économies, sur le dos des allocataires. La réforme de l'assurance chômage est pour l'instant remisée, repoussée à avril. Retoquée partiellement par le Conseil d'Etat, elle devra être réécrite, dans un objectif réaffirmé de baisser les allocations servies…

Alors, on ressort des recettes éculées, mais qui marchent toujours : la fraude, éternel prétexte au serrage de vis, est convoquée pour justifier de nouveaux contrôles. Pour ce faire, Pôle Emploi va se doter de moyens pour contrôler toujours plus les chômeurs. A regarder de près, la fameuse fraude de 212 millions sur 35 milliards d'allocations versées en 2019 ne représente que 0,61 %, mais au nom de la lutte contre la fraude, les atteintes aux droits se justifient toujours !

Et c'est bien le cas, avec deux nouvelles attaques d'envergure. Le PLFS, projet de budget 2021, qui a été définitivement adopté par le Parlement le 17 décembre, a donné à l'établissement de nouveaux pouvoirs de contrôle sur les données personnelles des demandeurs d'emploi inscrits. L'amendement 73 bis prévoit que pourront être transmises par des organismes privés tels que les établissements de crédit, les fournisseurs d'énergie ou les opérateurs de téléphonie, « *les informations nécessaires pour contrôler l'authenticité des documents fournis et l'exactitude des déclarations faites en vue de l'attribution des allocations, prestations et aides servies par Pôle emploi* ». Ces dispositions bafouent le secret professionnel, notamment le secret bancaire, avec la menace d'une amende de 7 500 euros en cas de refus pour protéger le client. Et ces informations et relevés seront transmis sans procédure judiciaire, et gratuitement, à Pôle Emploi. L'accès aux relevés téléphoniques, au fournisseur d'accès internet, permettra aussi la géolocalisation, pour traquer les déplacements, et toutes sortes de surveillance !

Un autre amendement (2) porté par le gouvernement, adopté par l'Assemblée nationale dès le 13 novembre, donne à Pôle Emploi l'accès aux informations contenues dans le fichier "*Ficovie*". Ce fichier recense tous les contrats d'assurance-vie et de capitalisation des assurances françaises. Un certain nombre d'agents dûment sélectionnés sont habilités à y recourir en cas de fraude suspectée. Ainsi la visibilité sera complète sur les ressources et l'éventuelle solvabilité de l'usager, l'établissement bénéficiant déjà de l'accès au fichier Ficoba, fichier national des comptes bancaires et assimilés, et à celui de l'évaluation des biens immobiliers, Patrim. Ces mesures étaient recommandées depuis 2014 par la Cour des Comptes, qui avait dans son viseur en particulier les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité. Cette ASS est versée aux demandeurs d'emploi en fin de droits, sous condition de durée de cotisation et de ressources (inférieures à 1 182,30 euros), quelles que soient ces ressources (pensions, revenus de placements, revenu du conjoint…). Suivant de tels critères, alors que le montant maximum est plafonné à 16,89 euros par jour, soit 506 euros mensuels, il est d'ores et déjà possible de ne toucher une allocation que de 5 euros/jour !.. .quand ce n'est pas rien du tout !

Repoussées plusieurs fois, compte tenu des atteintes à la vie privée et des mobilisations contre l'amendement, ces mesures ont été adoptées définitivement par les députés.

L'accès à toutes ces informations n'est pas anodin, il fait partie de la panoplie répressive que dénoncent les chômeurs et leurs organisations, associations et syndicats, qui continuent à se mobiliser et prévoient une grande marche pour le mois de mars, avant l'échéance de l'application de la réforme de l'assurance chômage en avril. ★

(1) https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3360C/AN/335.
(2) L'UNEDIC a couvert 9 millions de salariés et 3 millions de demandeurs d'emploi en 2019 : https://www.unedic.org/sites/default/files/2020-07/UNEDIC%20Rapport%20Annuel%202019.pdf.

Police, sécurité globale

Le gouvernement persiste, nous aussi !

Après les manifestations massives du 28 novembre (300 000 personnes dans tout le pays), le gouvernement s'est senti contraint de mettre un bémol à l'article 24 qui cristallise la colère. Il annonce alors que le texte sera réécrit par une commission. Las ! Une annonce qui va lui attirer les foudres des sénateurs, car la procédure envisagée ne respecte pas les institutions : seul le Sénat est habilité à modifier le texte.

Darmanin a dû donner quelques explications, dans le contexte des violences policières révélées par les témoignages filmés et également parce que c'est lui qui a introduit l'article 24 pour honorer une promesse faite aux syndicats de policiers. Il a évoqué des réformes au sein de la police et de la gendarmerie, formation, renforcement de l'encadrement, caméras piétons, modification au sein de l'IGPN, extension du nombre de réservistes… Et s'il a été obligé de reconnaître des « *actes inqualifiables* » à l'encontre de Michel Zecler, il a refusé toute responsabilité de l'institution.

Pour tenter de dégonfler la contestation, Macron a donné, le 4 décembre, une interview au magasine Brut, en direction de la jeunesse. S'il est obligé de reprendre le terme de violences policières, qu'il contestait jusque-là, c'est avec des pincettes : « *Je n'ai pas de problème à répéter le terme de violences policières mais je le déconstruis* » car « *c'est devenu un slogan pour des gens qui ont un projet politique* ». Il annonce la création d'une plate-forme et d'un numéro vert pour dénoncer les discriminations. Cela suscitera le mécontentement des syndicats policiers, qui appelleront à la grève du zèle le 5 décembre, jour de la mobilisation des chômeurs et contre la loi de sécurité globale.

La manifestation du 5 sera l'occasion, à Paris, pour le préfet Lallement, dont les manifestants demandent la démission, comme celle de son comparse, Darmanin, d'opérer une souricière policière génératrice d'incidents, savamment relayés par la presse à sensation. En coupant le cortège, les forces de police ont rendu impossible à la quasi-totalité du cortège de pouvoir manifester.

Néanmoins, la mobilisation persistant, elle oblige le gouvernement à chercher à se sortir du guêpier créé par l'article 24 ; le bruit court d'une inclusion de l'article soit dans l'article 25, soit dans la loi sur le séparatisme !

Le Collectif à l'initiative des manifestations contre la loi appelle à se mobiliser chaque samedi, pour maintenir la pression. Mais à Paris, la préfecture de police va s'ingénier à rendre les manifestations impossibles à se dérouler normalement. Le samedi 12, nouvelle tactique : le défilé sera émaillé d'attaques éclairs contre des manifestants défilant calmement… Sur les 10 000 manifestants, il y aura 150 interpellations arbitraires, avec 124 gardes à vue, dont deux journalistes. Les associations, Attac, le Syndicat national des journalistes (SNJ) ou la Ligue des droits de l'Homme (LDH) ont dénoncé des dérives inadmissibles : « *Interpellations en masse, charges infondées faisant éclater le cortège, retenues sans motif légitime au-delà du délai légal, gardes à vue notifiées à la chaîne sur la base d'infractions pénales dévoyées…* ».

Dans la polémique qui se poursuit autour de la loi, des sénateurs dénoncent les failles, les problèmes de constitutionnalité que pose le texte, le flou du délit d'intention, et l'impréparation générale de l'exécutif. Ils annoncent une réécriture complète de l'article 24 du texte qui sera présenté en mars

On apprenait jeudi 7 janvier qu'au moins huit personnes interpellées lors de la manifestation du 12 décembre à Paris ont porté plainte contre le préfet de police Lallement. Dans leurs plaintes, ces manifestants estiment que « le caractère systématique des interpellations sans raison dans le cadre de bonds offensifs [effectués par les forces de l'ordre, qui fondent ainsi sur des manifestants], eux-mêmes non légitimes, permet de penser que l'utilisation de cette technique résulte d'ordres donnés par l'autorité civile de commandement en complicité avec le procureur de la République » de Paris.

De son côté, RSF vient de déposer sa troisième plainte en deux mois contre D. Lallement pour « *violences volontaires aggravées contre une photojournaliste indépendante* » lors de la manifestation du 5 décembre. ★

La coordination "Stop loi sécurité globale" appelle à manifester les 16 et 30 janvier. Nul doute que ces appels seront entendus et suivis massivement.

Le combat pour défendre les libertés démocratiques partie intégrante du combat de classe

Refus des drones « policiers »…

Début janvier nous avait apporté une bonne nouvelle : le Conseil d'Etat exigeait que la préfecture de police de Paris cesse sa surveillance par drones des manifestations. Allant plus loin que son interdiction de mai qui portait alors sur l'utilisation de drone pour surveiller le confinement, la plus haute juridiction administrative s'oppose maintenant à l'utilisation de drones pour filmer et surveiller les rassemblements et manifestations. Comme l'explique **La Quadrature du Net** sur son site à propos de cette décision : « *Le Conseil d'Etat (…) dénonce le dispositif dans son essence : "le ministre n'apporte pas d'élément de nature à établir que l'objectif de garantie de la sécurité publique lors de rassemblements de personnes sur la voie publique ne pourrait être atteint pleinement, dans les circonstances actuelles, en l'absence de recours à des drones". En droit des données personnelles, si l'utilité d'un dispositif de surveillance n'est pas clairement démontrée, il ne peut jamais être autorisé. En dénonçant l'absence d'une telle preuve, le Conseil d'État prive donc l'article 22 de la proposition de loi Sécurité Globale de tout fondement.* »

Les puissantes et larges mobilisations contre cette loi sont sans conteste pour quelque chose dans cette décision.

…mais autorisation de recueil de données « sensibles » !

Malheureusement, cette bonne nouvelle allait être suivie d'une beaucoup moins bonne ! Le même Conseil d'Etat vient en effet d'autoriser l'élargissement des fichiers de police. Si le recueil de données dites sensibles était déjà, par dérogation, autorisé dans le code de la sécurité intérieure, la police et la gendarmerie pourront désormais ficher les activités politiques, les appartenances syndicales et les données de santé au nom de la sécurité publique ou de la sûreté de l'Etat. C'est le résultat du jugement en référé du Conseil d'Etat du lundi 4 janvier. Rejetant les requêtes des organisations syndicales CGT, FO, FSU et celles des associations de défense des droits démocratiques qui dénonçaient la grande « *dangerosité* » de ces fichiers, le juge a estimé que ces textes ne portaient pas *« une atteinte disproportionnée »* à la liberté d'opinion, de conscience et de religion ou à la liberté syndicale !

Dorénavant donc, les forces de l'ordre sont autorisées à ficher les *« opinions politiques »*, les *« convictions philosophiques et religieuses »* et *« l'appartenance syndicale »* avant le recrutement de fonctionnaires sur des postes dits sensibles. Elles peuvent aussi inscrire dans leurs fichiers : identifiants, photos et commentaires sur les réseaux sociaux, ainsi que les troubles psychiatriques. Les personnes morales – les associations, et donc les syndicats – sont également visées par ces décrets, ce qui va plus loin que la surveillance de personnes.

Trois fichiers sont concernés : le PASP (prévention des atteintes à la sécurité publique) de la police ; le Gipasp (gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique) des gendarmes et l'EASP (enquêtes administratives liées à la sécurité publique). L'accès à ces données est également accordé aux procureurs ou aux agents de renseignement *« dans la limite du besoin d'en connaître »*.

Interrogé à ce propos sur France Info, G. Darmanin, ministre de l'Intérieur, s'est défendu de toute atteinte aux libertés et a justifié le fait que *« les opinions et les activités politiques en lien avec les partis extrémistes, ceux qui prônent justement la séparation, la révolution, doivent être connus par les services de renseignement »*.

La cible est donc clairement établie : tous ceux qui contestent le système actuel et veulent en changer. Cela fait de plus en plus de monde. La nécessité mise en avant ces dernières années de donner des moyens supplémentaires à la lutte contre le terrorisme recouvre en réalité la volonté des gouvernements successifs de s'armer contre les « classes dangereuses », notamment celles qui se dressent contre le système d'exploitation et d'oppression actuel.

Les arguties mise en avant dans le débat autour de cette question des fichiers pour tenter de montrer qu'il n'y a pas vraiment de différences entre « activités » et « opinions » ou pour dire que cela ne changerait pas grand-chose car cette possibilité de fichage existait déjà par dérogation, doivent être rejetés. Ce pas de plus est un pas de trop. Ces décrets, comme la loi de sécurité globale, doivent être dénoncés et rejetés. ★

Pour plus de précisions sur ces décrets et leur contenu on peut consulter le site
https://www.laquadrature.net/2020/12/08/decrets-pasp-fichage-massif-des-militants-politiques/

Janvier 2021 : de nombreux appels à se mobiliser

En ce début d'année, en guise de bons vœux en direction de ses salariés, le groupe Michelin vient d'annoncer son intention de supprimer 2 300 emplois d'ici 2024. Le géant du pneumatique n'a pas pris de gants pour cette annonce et B. Lemaire n'est pas monté dans les tours comme pour Ford ou Bridgestone. C'est vrai que Michelin est un monopole français et qu'il ne s'agit que d'un plan de « simplification et de compétitivité », même si, à ce plan, il faut rajouter la fermeture de l'usine de la Roche-sur-Yon avec ses centaines d'ouvriers laissés sur le carreau. Son objectif : une augmentation de la productivité de 5 % par an ! Autrement dit, une augmentation de la charge de travail pour les ouvriers du groupe sans compensation de salaire. L'argument : les pneus low-cost asiatiques ! La belle affaire, comme si Michelin ne pratiquait pas le dumping et autres méthodes commerciales limites pour rafler des parts de marché à l'international ! Quoi qu'il en soit, ce sont aux travailleurs et à leurs familles que Michelin va demander de payer la note de son insatiable course au profit.

Toujours en ce début d'année, à Grandpuit (77), les travailleurs de la raffinerie Total viennent de reconduire la grève pour s'opposer aux 150 suppressions de postes voulues par ce champion du CAC 40 pour faire de la raffinerie une « plate-forme zéro pétrole, des biocarburants et bioplastiques ». Pourquoi pas. Mais pourquoi 150 postes de travail devraient-ils être sacrifiés au bénéfice d'un capitalisme repeint au couleur de l'écologie ?

Aucun doute pour qui aurait pu espérer qu'il en soit autrement avec la pandémie, pendant le Covid-19, la course au profit ne s'arrête pas. Le Capital n'en a jamais assez.

Ces plans de restructurations, de licenciements, entraînent des résistances, des mobilisations, des mouvements de grève… qui s'opposent, retardent, voire tentent d'en modifier la portée… Il faut mener ces luttes et faire des efforts pour que grandisse la solidarité autour de tous ceux et celles qui se battent comme on le voit autour des ouvriers de Punch à Strasbourg.

Dans cette période particulièrement instable, développer la solidarité ouvrière, c'est contribuer à renforcer la conscience de classe pour non seulement être plus forts, mais aider à balayer les arguments patronaux sur la compétitivité, la concurrence… et combattre ceux des réformistes sur la « possibilité de faire autrement », d'une « autre politique » dans le cadre du système.

Le 21 janvier, la CGT appelle l'ensemble du secteur de la Santé (secteur médico-social compris et notamment les « Exclu-e-s du Ségur ») à une journée de grève et de mobilisation pour exiger des lits, des effectifs, la revalorisation des salaires… L'évolution de la pandémie rend la satisfaction de ces revendications encore plus urgente. Particulièrement éprouvé..es depuis le début du premier confinement et superbement méprisé.e.s à l'occasion du Ségur, les travailleuses-eurs de la Santé doivent pouvoir aussi compter sur les autres travailleurs et sur leur organisation à l'occasion de cette journée d'action.

Le 26 janvier, c'est autour du secteur de l'éducation d'être appelé à se mobiliser. Une large intersyndicale FSU, FO, CGT Educ'action, Snalc, Sud Education, SNCL, revendique **également** plus de moyens, d'effectifs et une revalorisation des salaires. Il faut aussi obliger le gouvernement à entendre les enseignants qui jouent eux aussi un rôle essentiel dans la société comme le montre la crise sanitaire.

Les 14, 19 et 26 janvier, c'est au tour des personnels d'EDF et de ses filiales de se mobiliser pour empêcher le démantèlement du producteur et distributeur historique d'électricité (voir notre article) à l'image de ce qu'a voulu faire le gouvernement avec la SNCF ou ce qu'il compte faire avec la RATP.

A la suite de ces différentes journées de grève et de mobilisation de la fin janvier, les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires, ainsi que quatre organisations de jeunesse ont d'ores et déjà appelé à une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur pour **le 4 février**.

Sans attendre cette mobilisation interprofessionnelle du 4 février, les différentes journées d'action de la Santé, de l'Education comme de l'Energie doivent être relayées dans toutes les structures syndicales professionnelles et interprofessionnelles. Elles ne peuvent rester l'affaire que des soignants, des enseignants ou des électriciens… Et avec les banderoles d'entreprises ou de secteurs en lutte, il faut encourager toutes celles et ceux qui se battent et les autres **à** participer aux différentes manifestations de la fin janvier.

Le 16 et le 30 janvier, le collectif contre la loi dite de sécurité globale appelle à se mobiliser fortement. Cette loi, dirigée contre le mouvement ouvrier et syndical, nous impose d'inscrire aussi ces dates dans nos agendas. ★

La grève contre le projet de démantèlement d'EDF prend de l'ampleur

Le projet Hercule, demi-dieu fils de Jupiter, de démantèlement/privatisation d'EDF attend les ultimes tractations entre Paris et Bruxelles pour sa mise en œuvre d'ici 2022. Hercule entend briser en deux ce qui reste encore du service public de l'énergie, aujourd'hui détenu à 84 % par l'Etat, qui assure jusqu'à maintenant la production et la distribution d'électricité.

Le Plan prévoit de créer une entité « EDF Bleu », à 100 % public, comprenant la production d'électricité d'origine nucléaire et thermique (gaz, charbon) et, d'autre part, une entité « EDF Vert », secteur ouvert au marché, coté en bourse à hauteur de 35 % dans un premier temps, regroupant la distribution avec Enedis (35 000 salariés), les filiales commerciales comme Dalkia, et l'ensemble d'EDF renouvelable avec l'éolien et le solaire, largement privatisés et encore, pour une part, subventionnés par l'Etat. Un troisième secteur, « EDF Azur », rattaché à « EDF Bleu » pourrait livrer au marché les 150 concessions de ses barrages hydroélectriques.

Ce Plan de « démantèlement » vise à faire la part belle à la concurrence en nationalisant les pertes de la filière nucléaire publique « EDF Bleu », avec ses 61 milliards de dettes d'investissement pour prolonger la durée de vie des centrales et la construction d'EPR, et, d'autre part, optimiser les profits avec « EDF Vert », ENEDIS – qui rapporte 600 millions de dividendes par an –, et surtout avec le marché en croissance « phénoménale » de l'énergie renouvelable, le plus rentable d'EDF avec ses 6,5 milliards d'excédents.

En réalité, EDF est dans le collimateur depuis 2011 avec la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) par laquelle Bruxelles a mis fin au monopole d'Etat avec l'obligation pour EDF de revendre 25 % de sa production aux fournisseurs d'électricité via le mécanisme d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) au tarif réglementé sous le prix du marché pour favoriser la concurrence.

L'enjeu de ce marchandage entre l'Etat et l'Union européenne est une revalorisation de l'ARENH qu'EDF considère trop bas pour financer le secteur nucléaire. Or, cette réforme se heurte pour Bruxelles aux principes des règles de financement de l'économie par les Etats qui ne doivent pas entraver « la concurrence libre et non faussée ».

Un accord est recherché dans le statut juridique des secteurs ainsi que dans le statut du groupe EDF (une holding ?). Ce marchandage dans le dos des agents d'EDF se fait contre les usagers populaires qui verront leurs charges d'électricité, de chauffage et de gaz augmenter considérablement avec la fin programmée de la Péréquation du Réseau Spatial (PRS) – qui, seule, permet l'égalité d'accès pour tous à l'électricité –, et la fin du Tarif Réglementé de Vente (TRV) qui, selon l'INSEE, a déjà augmenté de 75 % depuis 2005 pour le gaz et de 36 % depuis 2003 pour l'électricité avec une taxe de Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) pour financer les énergie renouvelables multipliée par 5.

Dès le mois de septembre 2020, ce projet Hercule a fortement mobilisé contre lui les travailleurs d'EDF dans une suite de journées de grève. Bravant l'état d'urgence Covid-19, le 26 novembre, cette première journée de grève à l'appel de la CGT, CFE-CGC, CFDT et FO a été un succès avec 31,6 % des effectifs EDF en grève. La deuxième journée du jeudi 17 décembre a compté 35 % de grévistes, 60 % à la production, 90 % dans les équipes de nuit et du matin, surtout dans le secteur nucléaire, avec 14 centrales partiellement à l'arrêt et une perte de production de 12 %. La troisième journée de grève du 10 décembre a confirmé la force et la détermination du mouvement pour le retrait du projet qui menace leur emploi, leur statut et leurs conditions de travail, un succès avec 40 % de grévistes, soit 40 000 agents.

Pour 2021, les 4 organisations syndicales appellent à 3 journées d'action et de grève, les 14, 19 et 26 janvier avec diffusion de tracts d'appel aux usagers pour *« lutter ensemble contre le projet Hercule, pour un service public de l'Energie »*, dénonçant d'un côté les *« 13 millions de personnes en précarité énergétique et les 13 000 emplois supprimés chez EDF et ENGIE »* et, de l'autre, les *« 5,41 milliards de dividendes annuels versés aux actionnaires d'EDF et ENGIE »*. ★

Abidos (64)

La longue lutte des ouvriers de Toray

Début octobre, les ouvriers de l'usine chimique Toray à Abidos (près de Pau), se mettent en grève, à l'appel de la CGT. Ils refusent le plan de 42 suppressions de postes dont 29 licenciements.

La grève massivement suivie paralyse très fortement la production. La grève est reconduite dans des assemblées générales, devant l'usine. Elles sont « ouvertes » à ceux qui veulent soutenir ce combat. Notre parti est présent dès le 12 octobre, pour apporter le soutien et faire connaître la lutte, aussi bien localement que nationalement, via notre site.

FO, qui est à la main de la direction, contre la CGT, décide de rejoindre le mouvement, le 2 novembre, en prétendant reprendre l'ensemble des revendications.

La direction dit qu'elle ne veut pas négocier autre chose que le PSE. Elle joue la montre et assigne trois délégués au tribunal, dont le délégué FO. Face à cette nouvelle attaque, visant notamment à diviser le front des grévistes, la grève est reconduite le 21 novembre. La CGT appelle à soutenir les militants poursuivis. Notre parti va alors impulser une initiative en direction des forces politiques, en soutien aux militants de Toray. Une prise de position, « Stop à la répression antisyndicale, Non au "plan de la honte" à Toray » sera très rapidement signée par 15 organisations, en grande majorité des organisations politiques de tout l'éventail de la gauche. Etant donné l'impact de cette grève, comme on peut le vérifier à travers les nombreux articles et reportages de la presse et des médias locaux et nationaux, cette initiative était visiblement attendue. Cette grève tranchait par le mot d'ordre de « non aux licenciements », dans un contexte où tout était fait pour amener les syndicats et les militants syndicaux autour d'une table, pour négocier sur la base des plans des directions des entreprises. Certes, il ne s'agit pas d'une fermeture pure et simple, telle qu'on le voit dans de très nombreux cas, où il s'agit davantage de créer le rapport de force le plus élevé possible, pour arracher les compensations maximales pour tous les travailleurs concernés. Mais cela n'enlève rien à la détermination et le courage des travailleurs de Toray qui sont en grève illimitée depuis la mi-octobre, contre les licenciements, contre la réduction des postes de travail qui entraînent une aggravation des conditions de travail, déjà très dures, qui règnent dans cette usine.

Ce sont une centaine de militants, à l'appel de la CGT, soutenu par les organisations signataires du texte, qui se retrouveront le 25 novembre, devant le tribunal, où les représentants de la direction ont été copieusement hués à leur sortie.

C'est une première victoire, qui n'est pas que « juridique ». L'expérience dans ce domaine nous permet de dire que c'est une façon de dire à la direction qu'elle doit absolument « trouver une solution » à cette grève qui s'éternise, qui fait la « une » des médias, dans une ville à quelques encablures de celle de Pau dirigée par un pilier de la Macronie, Bayrou. Gouvernement et patronat ont tout intérêt à mettre en avant des négociations qui « marchent ». Comme FO est « dans » la grève, et que ses responsables continuent à négocier – et ne s'en cachent pas – ils vont se faire le porte-parole de la direction, pour revendiquer les reculs imposés par la mobilisation des travailleurs et de la CGT.

Le 9 décembre, la CGT Toray a organisé une AG devant l'usine alors que se tenait le CSE. De nombreux ouvriers étaient présents, avec à leurs cotés des syndicalistes des usines chimiques du bassin de Lacq, de la CGT Santé action sociale, des retraités, des militants politiques. A la sortie de ce CSE, la direction a annoncé qu'elle retirait 5 licenciements du PSE. Les travailleurs ont compris que c'était leur grève qui a fait reculer la direction et ont décidé de poursuivre la grève pour arracher davantage encore. Mais FO et la CGC, majoritaires au CSE ont accepté de signer un accord sur 22 suppressions de postes à la place de 29. La CGT, qui a refusé de poser sa signature, a appelé à poursuivre la lutte pour obtenir davantage.

Le 5 décembre, dans la manifestation contre la loi « sécurité globale », les travailleurs de Toray étaient présents avec leur banderole. Ils ont eu un large soutien des manifestants. Libertat (organisation révolutionnaire occitane) a organisé à cette occasion un café solidaire avec les travailleurs grévistes : 1 000 euros ont été récoltés. Notre parti avait appelé à de nombreuses reprises à participer à la solidarité depuis son stand militant.

Notre parti a apporté un soutien financier et matériel, en popularisant cette lutte et en étant aux côtés des ouvriers en grève. Il a trouvé à ses côtés de nombreux militants qui résistent à l'offensive du capital et chez qui, la nécessité d'une rupture avec ce système chemine. ★

Un accord sur le télétravail… pour le patronat !

Ce nouvel ANI (accord national interprofessionnel) qui vient d'être conclu entre l'ensemble des organisations syndicales (sauf la CGT) et patronales sur le télétravail s'appuie sur celui de 2005, transposé dans la loi du 22 mars 2012, modifiée par les ordonnances Macron de 2017.

Suite à ces ordonnances, un accord d'entreprise ou d'avenant au contrat de travail du salarié n'était plus nécessaire. Le patron pouvant préférer des accords de gré à gré formalisés par « tout moyen ». Cette zone grise autour du télétravail a entraîné un développement non encadré conséquent de cette forme de travail qui permet, entre autres, des gains de productivité substantiels (autour de 20 %, reconnus par le patronat lui-même) dans l'accomplissement de l'activité.

La loi El Khomri de 2016 avait prévu l'ouverture d'une concertation sur le sujet. Elle a eu lieu en 2017. Un « rapport conjoint » syndicats et organisations patronales a été remis à la ministre du travail de l'époque. Mais le représentant du Medef a tenu à préciser qu'une négociation sur le sujet n'était *« pas indispensable »*, la concertation autour de ce rapport ayant *« permis de résoudre les points en suspens »*.

La pandémie liée au Covid-19 et le développement sans précédent du télétravail contraint a remis le sujet sur la table. Son ampleur dans le cadre du confinement, même si elle a concerné essentiellement les cadres et les « cols blanc », a obligé le gouvernement à pousser le patronat à négocier.

Mais, d'emblée, le Medef a déclaré que ce serait un accord non contraignant. Le 3 novembre, il indique qu'il s'est fixé l'objectif d'un accord *« ni normatif, ni prescriptif »*.

Et en effet, au terme de plusieurs semaines de négociations, l'accord finalisé et avalisé par les organisations patronales, la CFDT, FO, la CFE-CGC, la CFTC, affirme, comme le précisait déjà les ordonnances Macron que *« c'est au niveau de l'entreprise que les modalités précises de mise en œuvre du télétravail sont définies, dans le cadre fixé par le Code du travail, des dispositions de l'ANI de 2005 et du présent accord, et par les dispositions éventuellement négociées au niveau des branches »*. D'ailleurs, avant les négociations et pendant, plus de 1000 accords d'entreprise sur le sujet ou intégrés à des accords plus globaux ont été signés au niveau des entreprises.

L'accord finalisé réaffirme aussi qu'en l'absence d'accord collectif ou de charte, ce mode de travail est *« possible par accord de gré à gré entre le salarié et l'employeur »*. Pour sauver les apparences, le Medef concédera qu'il y a *« utilité de recourir à un écrit, quel qu'il soit, afin notamment d'établir la preuve de l'accord »* !

En cas de circonstances exceptionnelles, comme nous les connaissons actuellement, il est précisé que *« les partenaires sociaux soulignent l'importance de prévoir dans l'accord ou dans la charte… les conditions et modalités de mobilisation du télétravail »*. Et le Medef, en direction explicite de la CFDT, a bien voulu préciser : *« la définition des critères d'éligibilité (au télétravail) peut utilement alimenter le dialogue social »*.

S'il est retenu le principe de *« réversibilité »* à la demande du salarié, à propos des frais engagés par le salarié, l'accord indique que cette prise en charge *« peut être »* (là aussi, c'est au conditionnel) un sujet du dialogue social !

Dans le cas d'accident de travail à domicile, si le patronat, bon prince, reconnaît que la *« présomption d'imputabilité »* s'applique à l'employeur, le texte précise explicitement que l'employeur ne peut *« avoir une complète maîtrise du lieu dans lequel s'exerce le télétravail et de l'environnement qui relève de la sphère privée »*.

Pour permettre aux représentants élus du personnel et aux représentants syndicaux de maintenir le lien avec les salariés en télétravail, là aussi le texte indique que les modalités dans l'utilisation des outils numériques peuvent être précisées *« par accord collectif ou à défaut par une charte »*.

La signature de cet accord – qui au mieux est du niveau d'un « guide des bonnes pratiques » – par des organisations syndicales alors que cette forme de travail tend à s'élargir pour le plus grand profit du patronat est effarant. Il dit aussi le degré de compromission auquel sont arrivées ces organisations. ★

Occupation d'un HLM vide à Grenoble

Face à la crise du logement, des actes !

Quand les grands principes sur le droit au logement restent des paroles creuses, la seule voie possible est de s'organiser. C'est ce qu'ont fait, le 9 décembre, les 52 personnes sans logis ou très mal logées qui se sont mises à l'abri dans un immeuble appartenant à l'office HLM de la Ville de Grenoble. Les 8 logements « réquisitionnés » avec l'aide du DAL font partie d'un ensemble de 232 logements vidés de leurs occupants dans le cadre d'un processus de rénovation-gentrification du quartier. Pendant qutre ans, ils sont toutefois restés chauffés, mais dès qu'ils ont été occupés, l'électricité, puis l'eau et le chauffage urbain ont été coupés.

Malgré ce cynique cadeau de Noël, les occupants tiennent bon. Un formidable mouvement de solidarité s'est développé, fruit de leur organisation, mais aussi de la ténacité et de l'efficacité des associations, notamment du DAL.

Plusieurs manifestations ont eu lieu, auxquelles notre parti, avec d'autres, a apporté son soutien. Une pétition en ligne a été lancée pour *« demander au maire Éric Piolle, et à défaut au Préfet, de faire rétablir les fluides dans l'attente du relogement stable, accessible et digne pour les cinquante personnes et familles occupantes du bâtiment… de faire ouvrir ou réquisitionner les autres logements vides de la ville afin de loger décemment des personnes et familles sans logis, très mal logées ou menacées d'expulsion »* (1).

Sourde, la mairie de Grenoble s'est contentée de renvoyer la balle au préfet, laissant le champ libre aux surenchères de la réaction menée par Carignon qui s'indigne de la présence de sans-papiers parmi les occupants du 7 place Laurent Bonnevay.

Réquisition !

En lien avec l'hiver particulièrement rude, la crise sanitaire et ses terribles répercussions sociales, ce mot de réquisition devient un mot d'ordre central. Il est porté par cette action collective à Grenoble, mais aussi par des mobilisations dans bien d'autres villes, notamment à Paris (117 000 logements sont vacants, 400 000 en Ile-de-France selon le DAL) ou à Nantes. Il est juste et important et notre Parti le soutient.

La crise du logement est constante depuis la révolution industrielle. Engels le soulignait déjà dans son ouvrage *La question du logement* paru en 1872 : *« Une société ne peut exister sans crise du logement lorsque la grande masse des travailleurs ne dispose exclusivement que de son salaire, c›est-à-dire de la somme des moyens indispensables à sa subsistance et à sa reproduction ; lorsque sans cesse de nouvelles améliorations mécaniques… retirent leur travail à des masses d'ouvriers ; lorsque des crises industrielles violentes et cycliques déterminent, d'une part, l'existence d'une forte armée de réserve de chômeurs et, d'autre part, jette momentanément à la rue la grande masse des travailleurs… »*

Considérant ainsi que *« dans une telle société, la crise du logement n›est pas un hasard »*, il en concluait qu'elle *« ne peut être éliminée ainsi que ses répercussions sur la santé, etc., que si l›ordre social tout entier dont elle découle est transformé de fond en comble »*. Affirmant *« c'est l'abolition du mode de production capitaliste, qui rendra possible [la résolution] de la question du logement »*, il ajoutait : *« ce qui est certain, c'est qu'il y a dans les grandes villes déjà suffisamment d'immeubles à usage d'habitation pour remédier sans délai par leur emploi rationnel à toute véritable crise du logement »*. Il prônait la réquisition de ces logements et leur occupation par *les « travailleurs sans abri ou immodérément entassés dans leurs logis »*.

C'est le sens d'une politique révolutionnaire qui affirme la nécessité d'une rupture avec le système capitaliste tout en organisant la lutte de la classe ouvrière et du peuple contre l'exploitation, pour le droit à la santé, au logement, à l'éducation…

Parlant de Proudhon et des socialistes petits-bourgeois, Engels disait que chez eux « *le caquetage est toujours en proportion inverse de la taille des œufs pondus »*. On pourrait dire la même chose des élus de la majorité municipale grenobloise issue d'une coalition Verts-FI-PCF qui appellent pour les prochaines élections départementales à un *« Printemps isérois … destiné à faire du département de l'Isère un pionnier de la révolution sociale et écologique dont le pays a besoin »*, tout en tirant dans le dos de ceux qui s'organisent et agissent pour leurs exigences vitales, en l'occurrence, un droit effectif à un logement décent pour tous. ★

(1)https://www.mesopinions.com/petition/social/retablissement-eau-chauffage-electricite-8-logements/120988

La réforme de la justice des mineurs

Le projet de réforme de la justice des mineurs, conçu en 2018 par N. Belloubet, a été adopté le 11 décembre, par 41 voix contre 8, dans un bel ensemble : LREM, Républicains et socio-démocrates compris. Ce nouveau Code de justice pénale des mineurs (CJPM) remet en cause l'ordonnance du 2 février 1945, dont l'orientation éducative prévalait sur la répression : *« La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains »* déclarait son préambule.

Cette réforme est vivement dénoncée par la communauté en charge des enfants et un appel de 200 professionnels (magistrats, éducateurs, travailleurs sociaux…) diffusé sur France Info, a largement été relayé dans la presse écrite, appelant les députés à refuser le projet. Il met l'accent en revanche sur la nécessité de créer un véritable code de protection de l'enfance.

Il dénonce une réforme précipitée et sans concertation avec les professionnels du secteur, et davantage motivée par des impératifs de gestion que par l'intérêt des enfants : « *le gouvernement préfère dessiner un projet centré sur l'accélération de la réponse pénale, au détriment du temps éducatif* » et le projet de code pénal des mineurs « *ne fait que conforter un progressif abandon de la spécificité de la réponse devant être apportée aux enfants, par rapport aux adultes, vers toujours plus de répression et toujours moins d'éducation* ».

Ce Code vise en effet à se prononcer plus rapidement sur la culpabilité et à aboutir au jugement dans un délai d'un an, contre 18 mois en moyenne aujourd'hui.

Une première audience statuera sur la culpabilité dans des délais de trois mois maximum (contre 18 mois actuellement en moyenne) et une seconde audience, après la mise à l'épreuve, prononcera ensuite une sanction ou des mesures éducatives.

Pour les professionnels du secteur, ces délais contraints ne laisseront pas le temps nécessaire pour faire le travail éducatif et gagner la confiance. Accélérer ainsi la procédure, en renonçant au temps nécessaire à l'accompagnement éducatif du mineur, dans une logique de réponse immédiate à l'acte commis, conduira sans surprise à une escalade des sanctions.

D'autre part, les garanties attribuées aux mineurs par l'ordonnance de 1945 diminuent. Pour certains délits, les garanties seront mêmes inférieures à celles des majeurs (Cf. Syndicat de la Magistrature) (1). Le syndicat souligne aussi une « *volonté de réglementation d'éléments qui ne l'étaient pas auparavant, au risque de créer des rigidités préjudiciables aux mineurs, en ce sens qu'elles ne permettront aucune latitude aux acteurs éducatifs ou judiciaires* ».

Mais l'autre élément important d'inquiétude, c'est la situation de sous-effectif grave, tant dans la justice que pour les personnels spécialisés auprès de ces jeunes. Et les annonces du recrutement de 72 postes de magistrats et 86 éducateurs contractuels, en postes non pérennes, ne rassurent personne car ils sont une goutte d'eau face aux immenses besoins, et au travail supplémentaire lié à ce nouveau Code qui impose des délais raccourcis et doit entrer en application le 31 mars.

Pour l'appel des 200, *« le réel problème de la justice des enfants, qu'elle soit pénale ou civile, est avant tout l'indigence de ses moyens »* (2).

Malgré ces alertes, les choix du gouvernement sont centrés sur l'aspect sécuritaire. Vingt nouveaux Centres Educatifs Fermés devraient être créés à partir de 2021. Pour la CGT (Pierre Lecorcher, éducateur et secrétaire général adjoint CGT Protection judiciaire de la jeunesse) :

« On nous fait croire que les jeunes sont de plus en plus violents mais c'est faux. Depuis quinze ans, la délinquance des mineurs n'a pas augmenté, alors que nous sommes le pays d'Europe avec le plus d'enfants emprisonnés. Dans une majorité des cas, un mineur qui passe à l'acte, c'est un appel à l'aide ».

Une centaine d'avocats, magistrats, greffiers et éducateurs se sont retrouvés devant le palais de justice de Bobigny, le premier tribunal pour enfants de France, pour manifester contre une logique « répressive » et « l'absence de moyens » alloués. La mobilisation se poursuivra, car ce Code renforce les difficultés de ce secteur. ★

(1) http://www.syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/observations_sm_partie_re_glementaire_cjpm.pdf

(2) https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/tribune-reforme-de-la-justice-des-mineurs-toujours-plus-de-repression-et-toujours-moins-deducation-denoncent-200-personnalites-liees-a-la-protection-de-la-jeunesse_4201793.html

« Le malheur d'être jeune »

En 1935, Paul Vaillant-Couturier, alors rédacteur en chef de *l'Humanité*, publiait une enquête sur la situation de la jeunesse dans la France des années 30 : « Le Malheur d'être jeune ».
Le contexte était alors celui d'une terrible crise économique mondiale : flambée du chômage ; intensification du travail pour ceux qui restent en poste, pression sur les salaires et chute des rémunérations… Si la crise touchait tout le monde, y compris dans les campagnes, elle frappait particulièrement les jeunes, les femmes et les travailleurs immigrés. La bourgeoisie renforçait un appareil de plus en plus répressif et s'en prenait systématiquement aux libertés démocratiques…
Quatre-vingt-cinq ans plus tard, une crise d'une ampleur sans précédent depuis la fin de Seconde Guerre mondiale met à nouveau en lumière la barbarie du système capitaliste-impérialiste. La précarité, la pauvreté, le désarroi d'une partie de la jeunesse ne datent pas du printemps 2020, mais l'année qui vient de s'écouler ouvre de nouvelles pages au « *Malheur d'être jeune* »
Macron lui-même est dans l'obligation de le reconnaître lorsqu'il déclare que *« c'est dur d'avoir 20 ans en 2020 »* ou que *« c'est à notre jeunesse qu'on a demandé le plus gros effort »*. Une compassion bien mal venue de la part du chef d'un Etat qui met dans la balance des dizaines de milliards de soutien à l'économie, pour à peine deux milliards accordés, sous forme de primes, aux familles les plus précaires, aux bénéficiaires du RSA, aux étudiants boursiers et aux jeunes travailleurs recevant une aide au logement. C'est en dopant les primes aux entreprises que le gouvernement espère faire de l'apprentissage la baguette magique anti-crise.

Précaires !

En 2019, près de 4 millions de personnes occupaient un emploi précaire, parmi elles, 50 % sont des jeunes de moins de 30 ans. Parmi les jeunes travailleurs de moins de 25 ans, la part des jeunes en CDD est de 53 % chez les hommes et de 52,3 % chez les femmes (contre 17 % au début des années 1980). Des formes archaïques de travail reviennent en force depuis quelques années, avec une illusion d'indépendance pour les auto-entrepreneurs, le retour du travail à la tâche, le paiement à la course pour les livreurs à vélo… Une partie de ces emplois précaires étaient occupés par des étudiants travailleurs (près d'un étudiant sur deux en 2017).
La crise sanitaire a accéléré ces tendances de fond : CDD non renouvelés, intérim en berne, recrutements gelés, jobs étudiants perdus, stages introuvables…
Une partie de ce tableau dramatique se reflète dans les chiffres du chômage qui ont connu, en 2020, la plus forte hausse jamais enregistrée depuis le début des statistiques Insee en 1975. Le taux de chômage est actuellement de 9 %, et pourrait aller jusqu'à 11 % au cours du 1er semestre 2021 selon certaines prévisions.
L'impact de cette crise est très fort chez les jeunes : 619 000 jeunes actifs de moins de 24 ans étaient au chômage à la fin du 3e trimestre 2020. Cela représente un taux de chômage qui frôle les 22 % (21,8 %). Il atteint facilement le double dans certains quartiers populaires pudiquement nommés « zones urbaines sensibles ». Ces chiffres ne reflètent pourtant pas la totalité de la réalité, car les étudiants privés des « jobs » qui leurs sont essentiels pour vivre et financer leurs études, ne sont pas comptabilisés parmi la population active et donc non inclus dans les chiffres du chômage.
Un des rares secteurs marchands à avoir fonctionné à plein ces derniers mois est celui des plates-formes et des livraisons à domicile. Jamais on n'a vu autant de livreurs à vélo que dans les périodes de confinement ou de couvre-feu. (Cf. *La Forge* de décembre 2020 : « Sac à terre - Les Livreurs à vélo se mobilisent ».)

Plongeant dans la pauvreté !

En un an, le nombre global des pauvres est passé de 9 à 10 millions. Les plus jeunes sont les plus affectés. Chez les jeunes adultes entre 18 et 25 ans, le taux de pauvreté avait déjà été multiplié par 2 entre 2002 et 2018, passant de 8,2 % à 12,5 %. Les moins diplômés sont les plus touchés (47,1 % sont au chômage), mais les diplômes eux-mêmes ne protègent plus de la précarité et de la pauvreté. (Le rapport statistique 2019 du Secours catholique faisait déjà ressortir que 45 % des personnes aidées par cette association avaient suivi des études secondaires et que 16,6 % avaient un niveau baccalauréat ou supérieur.)
La crise du COVID-19 a accéléré cette tendance, de plusieurs manières : perte d'emploi, réduction des heures de travail, difficultés à trouver des contrats d'apprentissage, tarissement des aides familiales, (les parents étant eux-mêmes en grandes difficultés) et refus obstiné du gouvernement d'un élargissement du RSA en direction des moins de 25 ans. Ainsi, pour la première fois depuis la guerre, a-t-on revu massivement des jeunes avoir faim !
Les étudiants, privés de petits boulots et d'emplois saisonniers, souvent loin de leurs parents, devant faire face à des dépenses supplémentaires liées au télé-enseignement (équipement informatique, électricité, chauffage supplémentaires), se sont retrouvés nombreux à devoir se résoudre aux colis alimentaires des associations caritatives. L'annonce tardive du repas des Crous à 1 euro n'a pas été étendue aux non-boursiers, ce qui n'est pas sans conséquences vu les difficultés pour obtenir et conserver une bourse.
Mais le malheur d'être jeune ne se limite pas à ces aspects économiques.

Privés de « jeunesse » !

Insouciance, libertés nouvelles, rencontres, échanges, nouveaux horizons, nouveaux cercles d'amis et de connaissances, effervescence de la vie sociale… tout ce qui fait des premières années de l'âge adulte des années exceptionnelles dans une vie semble vouloir être aujourd'hui interdit à une grande partie de la jeunesse contrainte à vivre isolée, confinée, privée de sorties comme des adolescents punis ! Ainsi la crise n'entraîne-t-elle par seulement, pour les jeunes, une dégradation des conditions de vie, de santé, de logement, d'études… Elle a aussi de graves conséquences psychologiques : une dégradation de la santé mentale chez les élèves, lycéens et étudiants dont s'inquiètent les infirmières scolaires, *« une augmentation significative des troubles dépressifs »* que semble découvrir ceux qui en sont les premiers responsables.
Cette période de la vie est aussi celle au cours de laquelle se jouent beaucoup de choses pour les années à venir. Le décrochage scolaire et universitaire qui s'est accentué pendant la crise, la difficulté à trouver des stages ou des contrats d'apprentissage, signifie aussi de lourdes hypothèques pour l'entrée dans la vie active, mais aussi sur la possibilité de s'engager dans une profession de son choix.

Mais pas privés de colère et de combativité !

L'esprit d'initiative, de contestation, de solidarité… n'ont pas été étouffés sous les masques. Dès le premier confinement, des jeunes se sont organisés pour développer la solidarité entre eux, notamment dans les cités universitaires, mais aussi parfois en direction de la population, au sein d'associations ou dans le cadre d'initiatives de quartiers. A la fin d'un printemps où tout semblait figé, ils ont été parmi les premiers à relancer les manifestations collectives en descendant par dizaines de milliers dans la rue, contre le racisme et les violences policières. Et dans toutes celles qui ont suivi, on en a entendu bon nombre scander des mots d'ordre vivifiants, traduisant un élargissement de l'esprit révolutionnaire.

Une rentrée universitaire chaotique

Autant de facs, de labos, de cours, que de situations. Le seul point commun a été la désorganisation et la dégradation générale des conditions d'études : qui en « présentiel » par petits groupes, qui à distance, avec des outils de vidéo-conférence, des cours envoyés en pdf… Pour beaucoup, de graves difficultés pour ne pas décrocher. Surtout quand on ne dispose pas de bon matériel informatique, que les connexions sont mauvaises, les conditions de logement inadaptées, que l'isolement pèse…
Après un semestre aussi compliqué, alors que tout le monde n'a pas eu les moyens de les préparer dans de bonnes conditions, l'organisation des partiels a été tout aussi chaotique que le semestre écoulé. Certains les ont passés à la maison dans une configuration pour beaucoup déroutantes. D'autres, après avoir été cantonnés dans l'enseignement à distance pendant des mois, ont été entassés dans des salles d'examen, parfois dans la plus grande désorganisation et bien souvent au mépris des conditions sanitaires.
De quoi nourrir la colère ! Colère des étudiants en médecine parisiens à 400 dans des amphis, avec des tablettes qui ne marchaient pas, des problèmes de wifi, et finalement, pour certains, l'annonce, de la veille au lendemain, que les examens auront finalement lieu en distanciel ! Colère aussi à la Sorbonne où des tentatives de blocage des locaux où devaient être organisés les partiels se sont heurtés à une impressionnante présence policière et où les menaces d'une note à zéro ont été brandies pour dissuader de suivre les appels au boycott…
Les conditions font que cette colère n'a pas encore pu trouver une expression collective massive, mais les braises sont sous la cendre. ★

Dans l'éducation des mobilisations qui comptent et s'élargissent

Dans l'éducation, le ministre Blanquer poursuit sa politique de déni et de mensonge. Le virus c'est comme le nuage de Tchernobyl, il s'arrête aux portes des écoles !

Il a fallu des mobilisations importantes de lycéens et d'enseignants début novembre pour que le ministère prenne les mesures demandées unanimement par élèves et enseignants : la mise en place de demi-groupes et d'un enseignement « hybride » (la moitié des classes en présentiel, l'autre moitié des élèves chez eux avec du travail) en lycée, ce qui évite que les élèves se retrouvent dans des classes à 36 élèves. Mais malgré la similitude des situations, le ministère refuse catégoriquement, sauf à de très rares exceptions, d'étendre ces mesures aux collèges. La grève « sanitaire » intersyndicale du 10 novembre a été très suivie et traduit la colère qui monte. Le 1er décembre, ce sont les AED (Assistants d'éducation) qui se sont mis massivement en grève. Cette mobilisation a été historique, avec nombre de vies scolaires fermées, alors même que ces AED sont dans une grande vulnérabilité, du fait de leur statut précaire (faibles salaires et renouvellement tous les ans soumis au bon vouloir du chef d'établissement). Les AED refusent d'être des « pions ». Dans les établissements, la crise Covid a aggravé leurs conditions de travail ; ce sont eux qui gèrent le port du masque dans les couloirs, dans la cour, à l'entrée des établissements, sans la moindre reconnaissance, comme par exemple la prime Covid. Le caractère massif de la mobilisation qui s'est organisée comme une traînée de poudre, bien que ces personnels soient en général peu syndiqués, est un signal qui montre l'étendue de la révolte.

Mais la crise sanitaire sert de révélateur de la profonde crise qui secoue l'éducation nationale. Aucun plan d'urgence en termes de recrutement massif de personnels n'a été mis en place, ce qui aurait permis de faire face plus facilement à la situation. Au lieu de cela, Blanquer amplifie encore le démantèlement de l'institution. Ainsi, il a annoncé, à grands coups de tapage médiatique, un « Grenelle » de l'éducation, soi-disant pour revaloriser les salaires, toujours parmi les plus bas de l'OCDE, et la profession. Ce Grenelle s'avère une imposture : pas de véritable dialogue, une logique managériale mise en avant. Le rattrapage promis se ferait sous forme de primes, ne toucherait pas tous les personnels et serait soumis à des contreparties. Il s'agit de modifier en profondeur les métiers, les missions (et certainement les statuts) en contrepartie d'hypothétiques revalorisations pluriannuelles. Les syndicats quittent les uns après les autres ce simulacre de négociation. D'autres projets sont annoncés, comme la réforme de l'éducation prioritaire et sa libéralisation : les moyens supplémentaires seraient soumis à contractualisation, ce qui est la fin de la volonté de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

L'annonce de la grève du 26 janvier apparaît comme une riposte nécessaire et attendue. La grève qui se prépare dans les écoles et les établissements devrait faire converger toutes les colères.

Université : les étudiants sacrifiés

Du côté de l'université, la situation des étudiants est particulièrement difficile. Depuis le mois de mars, ils n'ont pu reprendre les cours en présentiel que quelques semaines. Pour ces jeunes, le quotidien est très lourd avec une situation de profond isolement social, psychologique et pédagogique. L'épuisement et la lassitude sont massifs. Ajoutons la situation matérielle dramatique à laquelle sont confrontés les jeunes des classes populaires privés de petits boulots dans la restauration ou dans d'autres secteurs. Cette situation a encore amplifié les inégalités. Les quelques mesures promises (cours en demi-jauge pour les TD, et cours en présentiel pour des étudiants dits vulnérables) tardent à être mises en place.

C'est dans cette situation que les universités ont planifié des partiels dont l'organisation s'est avérée particulièrement chaotique. Les incidents et les dysfonctionnements ont émaillé les sessions en distanciel (ex. saturation du service et annulation des épreuves jeudi 7 janvier à Paris Nanterre). En l'absence de cadrage national, certaines facultés avaient fait le choix de faire passer les épreuves en présentiel, dans des conditions sanitaires peu sûres, et alors même que les examens ont lieu après les fêtes, dans une situation sanitaire préoccupante ; des étudiants, eux-mêmes touchés par l'épidémie, ont fait parfois le choix de ne pas se déclarer pour éviter des zéros ou d'être pénalisés dans la poursuite du cursus. Ce choix du présentiel, alors même que les étudiants suivent les cours à distance depuis des mois, a soulevé des résistances. Mais les quelques tentatives de blocages ont été violemment réprimées par la police ; des étudiants ont été blessés, d'autres interpellés. Les universités ont rejoint l'appel au 26 janvier. C'est donc une mobilisation de la maternelle à l'université qui se construit. ★

Martinique – Plan chlordécorne 4

Les ouvrières et ouvriers de la banane exigent réparation

De fin novembre au 18 décembre, Martiniquais et Guadeloupéens étaient invités à participer à une « consultation publique » en vue d'affiner les propositions gouvernementales du plan chlordécorne 4. C'est la première consultation jamais organisée depuis le premier plan chlordécone (2008-2010). En 2018, Macron avait officiellement reconnu la responsabilité de l'Etat dans ce scandale sanitaire et environnemental mais rien ne bougeait au niveau de l'administration. Pour ce faire, il aura fallu une commission d'enquête parlementaire en 2019 et surtout la mobilisation des populations martiniquaises et guadeloupéennes qui se sont emparées du dossier : manifestations, opérations « coup de poing », réunions d'information sur place et en métropole, etc. Un important meeting d'information s'est ainsi tenu à Paris, le 21 février 2020, à l'appel du Komité 13 janvier (1). Notre parti avait été partie prenante de l'organisation de cette initiative (Cf. La Forge n°615).

La réponse de l'Etat colonial sera de réprimer violemment des manifestations de soutien, de procéder à de nouvelles arrestations lors de la tenue des procès des militants anti-chlordécone, à inculper un jeune musicien en juillet 2020 et à vouloir « délocaliser » son procès pour éviter de nouvelles mobilisations.

Cette prise de conscience et la mobilisation qui s'en est suivie est en grande partie le fruit du travail développé par le Collectif des ouvrières et ouvriers empoisonnés par les pesticides. Anciens travailleurs et travailleuses des bananeraies, ils se sont regroupés pour faire reconnaître leurs droits et exiger l'indemnisation des préjudices subis. Le collectif a mené un gros travail d'information, dénonçant le sort que l'Etat colonial et les gros exploitants de la banane leur ont imposé pendant des décennies, et mobilisé des médecins qui les ont appuyés pour que les cancers induits par le chlordécone soient reconnus comme maladies professionnelles.

Ils n'ont pas attendu la consultation officielle pour mener le travail d'enquête. Ainsi, dès le 28 novembre et pendant tout le mois de décembre, le collectif a organisé des réunions publiques, qui ont fait à chaque fois salle comble, pour présenter leurs 11 revendications (prise en charge par l'Etat de tous les frais médicaux des ouvriers agricoles et de leurs ayants droit, campagnes de dépistages sanguins pour toute la population, revalorisation des retraites, indemnisation pour les préjudices physiques et moraux, recherche sur les effets des pesticides et en matière de décontamination des sols,...) (2) élaborées sur la base d'une première enquête de terrain auprès de 400 ouvriers et ouvrières ayant travaillé sur 46 « habitations », puis après le traitement des données recueillies, auprès de 200 autres travailleurs. A la fin de l'échange, les personnes présentes étaient invitées à rejoindre les « militants enquêteurs » afin de participer individuellement à l'enquête. Toutes les données recueillies seront remises aux autorités en vue d'être prises en compte dans le futur plan chlordécone. Mais ce ne sont pas les 92 millions d'euros prévus par le plan pour les deux îles qui vont répondre aux besoins des populations. Pour le Collectif, la lutte est loin d'être terminée, elle continuera jusqu'à la satisfaction de l'ensemble des revendications. ★

1- Celui-ci s'est constitué en soutien aux militants martiniquais anti-chlordécone victimes de la répression policière et de 7 jeunes poursuivis pour avoir appelé au boycott des magasins Hayot, grande famille de békés impliqués dans l'importation et la vente du chlordécone. Il regroupe des forces indépendantistes, écologistes, syndicales, des associations et des personnalités.

2- https://antilla-martinique.com/le-collectif-des-ouvrieres-et-ouvriers-agricoles-empoisonnes-par-les-pesticides/

Nouvelle-Calédonie

Kanaky

Le droit inaliénable du peuple kanak à l'indépendance

Parti Communiste des Ouvriers de France

Cette brochure est disponible à notre adresse Société En Avant 15 Cité Popincourt 75011 Paris au prix de 3 €

Brexit : Tout ça pour ça !?

Le 24 décembre, Boris Johnson pouvait savourer la conclusion de l'accord de sortie de l'UE, quatre ans et demi après la victoire du « oui » au référendum sur le Brexit (juin 2016). Avec l'emphase qui le caractérise, il a parlé d'un *« accord fantastique »*, affirmant que le Royaume-Uni avait *« repris le contrôle de sa monnaie* [qu'elle n'a d'ailleurs jamais perdu, n'étant pas membre de l'union monétaire], *de ses frontières* [elle n'a jamais fait partie de l'espace Schengen], *de ses lois, de ses eaux territoriales »*. Du côté des dirigeants de l'UE, Michel Barnier, le négociateur, et Ursula Van den Leyen, la présidente de la Commission européenne, c'était nettement plus « sobre » : *« le Royaume-Uni est un partenaire de confiance »*, rappelant que l'UE était le premier partenaire économique du Royaume-Uni (700 milliards d'euros d'échanges). Autrement dit, il a autant besoin de relations économiques les plus fluides possibles que l'UE a besoin de cette deuxième puissance économique en Europe, derrière l'Allemagne. C'est aussi la deuxième armée d'Europe, derrière celle de la France, membre de l'Otan.

Le document de plus de 1200 pages a été soumis aux parlementaires britanniques qui n'avaient qu'un jour pour en prendre connaissance. Cela leur a visiblement suffi pour que tous les groupes, y compris le Labour, le votent. Les députés du parlement européen n'ont guère plus de deux semaines pour se prononcer. La démocratie parlementaire en sort visiblement grandie !

Là où Theresa May avait échoué, pendant plus d'une année, à réunir une majorité de parlementaires pour faire adopter un premier texte, jugé trop favorable à l'UE, Johnson a réussi en moins d'une année à boucler ce texte qui décrit les relations entre le Royaume-Uni et l'UE. Il met noir sur blanc le principe de l'accès des marchandises britanniques au marché unique européen, sans droits de douane ni quotas, mais avec des contrôles aux frontières, reprenant une grande partie des normes en vigueur dans le cadre des accords de « libre échange » qui se sont multipliés entre Etats et groupes d'Etats, comme l'UE. Ceci dit, ce texte assortit ce droit de multiples conditions, plus ou moins clairement formulées et sources de conflits futurs. En effet, pour limiter les possibilités pour les entreprises et les producteurs britanniques de passer outre les règles sanitaires, phytosanitaires et environnementales en vigueur dans l'UE, il est prévu non seulement des contrôles aux frontières, mais aussi des mécanismes de contestation et de rétorsion, au cas où il y aurait *« une trop grande divergence »*. Il réaffirme aussi les limitations drastiques des « aides » de l'Etat dans tous les domaines économiques, au nom de la concurrence libre et non faussée en vigueur au sein de l'UE. Et dire que c'est le Royaume-Uni, un des Etats capitalistes impérialistes qui a le plus œuvré, depuis son entrée au sein de l'UE en 1973, pour développer toute la panoplie de la politique néolibérale, qui quitte aujourd'hui ce fameux « marché unique » qu'il a fortement impulsé.

Le texte n'aborde pas certaines questions sur lesquelles il aurait été très difficile de trouver rapidement un accord. C'est notamment le cas des futures relations financières entre le Royaume-Uni et l'UE, un des domaines-clés de l'impérialisme britannique, symbolisé par la City de Londres. Certaines banques britanniques ont anticipé ces questions en délocalisant une partie de leurs services dans les grandes capitales européennes. Mais aucune capitale européenne ne peut prétendre aujourd'hui avoir ravi à Londres son importance en tant que place financière mondiale.

La question de la pêche a fait l'objet de négociations longues et acharnées. Un compromis en est sorti, qui prévoit de diminuer progressivement les quotas de pêche dans les eaux territoriales britanniques, particulièrement poissonneuses, des différents Etats riverains, sans aller jusqu'à les supprimer. Sur les 5 milliards d'aides que la Commission européenne a décidé de dédier aux secteurs affectés par le Brexit, une partie importante est destinée à la pêche.

Ceci dit, le succès politique de Johnson est gros de tensions accrues au sein même du Royaume-Uni. Les indépendantistes écossais, opposés au Brexit, gagnent de l'audience et la question de la réunification de l'Irlande revient également en force. La situation sanitaire s'aggrave et les effets de la crise économique qui frappe en priorité les travailleurs et les couches populaires, vont alimenter la contestation sociale. Johnson et Cie n'auront plus l'argument de l'UE pour essayer de la dévoyer. ★

Pour la « défense », rien ne change !

« *J'ai pris cette décision au plein cœur de la pandémie »* de Covid-19 *« parce que la défense du Royaume doit passer avant tout »*. C'est par ces mots que Johnson a annoncé le 19 novembre dernier une hausse de 16,4 milliards de livres, sur quatre ans, pour porter le budget de la défense à 41,5 milliards. Les ambitions sont multiples : *« faire de la Navy, la première puissance navale en Europe »*, développer un commandement de l'espace, à l'image de ce qui s'est fait aux USA et en France, développer les drones.

C'est notamment par un alourdissement du déficit public déjà impacté par les effets de la crise sanitaire que ce programme sera financé. Cette décision s'inscrit dans la relance de la militarisation et dans la volonté de l'impérialisme britannique de continuer à jouer un rôle majeur au sein de l'Otan.

Les questions de défense n'ont pas été abordées dans le document sur les relations futures du Royaume-Uni avec l'UE. Londres a toujours été très hostile à toute idée d'Europe de la défense, telle que les dirigeants français ne cessent de la promouvoir depuis plus de dix ans. Les liens dans le domaine militaire sont très forts, avec les monopoles US et, de façon plus générale, avec les dirigeants étasuniens. Bae System, le monopole dominant dans le domaine de la construction navale militaire, est détenu à hauteur de 47 % par des capitaux US, pour 43 % par des capitaux britanniques. Dans le domaine des avions, le RU a acheté 48 F-35 de Lockheed (US), en les payant avec les revenus tirés de sa participation au programme de cet avion (15 % de la vente de tous les avions F-35 vendus dans le monde) et continue à développer un projet avec d'autres Etats (Italie, Suède) concurrent de l'avion de 5e génération, le SCAF, développé par Dassault, Airbus, Safran…).

Il y a des accords de défense bilatéraux entre le Royaume-Uni et la France, les accords de Lancaster, signés il y a dix ans, qui ne sont en rien remis en cause par le Brexit.

Merkel ménage Johnson et passe un accord UE-Chine

Le Brexit intervient dans un contexte international déstabilisé par la crise sanitaire qui renforce la crise économique. Biden est en passe de prendre les rênes, après la période Trump, élu juste après le référendum en faveur du Brexit. Il l'avait d'ailleurs encouragé durant sa campagne électorale pour affaiblir l'UE. Sa cible principale en Europe était l'Allemagne, accusée notamment de « profiter » des USA, notamment de leur « parapluie » militaire.

Merkel, à travers U. Van der Leyen, a beaucoup insisté pour trouver un accord avec Johnson, contrairement à Macron qui poussait à une rupture, y compris sans accord. C'est la ligne Merkel qui a prévalu. D'une part, l'impérialisme allemand veut consolider l'UE dans laquelle son rôle de leader est renforcé, y compris sur le plan politique. Pour cela, il fallait régler au plus vite la question de la sortie du Royaume-Uni, sans créer de problèmes supplémentaires. Il ne faut pas oublier que les dirigeants allemands, britanniques et autres partagent la même vision générale de l'économie libérale qu'il s'agit d'essayer de sortir de la crise, en mobilisant les Etats et l'argent public (comme en 2008, mais avec une plus grande ampleur).

C'est la raison majeure pour laquelle les dirigeants allemands ont fini par accepter la mise en place d'un mécanisme de « dette commune » alimentant le programme de 750 milliards d'aides européennes aux différents Etats membres. Face à la crise actuelle, les dirigeants allemands ont compris qu'il était de leur intérêt d'accepter et de participer à un plan commun en faveur des économies des différents Etats membres de l'UE. C'était le moyen, dans cette période de crise, de renforcer l'Allemagne, puissance dominante au sein de l'UE, face à la concurrence entre les Etats-Unis et la Chine, qui va continuer à croître et à s'aiguiser. La défense des intérêts des monopoles allemands vis-à-vis de la Chine, pour ses produits et pour son marché, et vis-à-vis des USA explique notamment la dernière négociation conclue en fin d'année, sous la houlette de Merkel, entre l'UE, dont elle assurait la présidence tournante, et la Chine, sur les investissements réciproques. Plus qu'une portée purement économique, c'est un message politique. ★

Relations Israël/Maroc

Une normalisation sur le dos des peuples palestinien et sahraoui

Cela faisait bien longtemps que le « soutien » du royaume chérifien à la « cause palestinienne » n'était plus qu'un slogan et que des relations secrètes entre le Maroc et Israël existaient depuis des décennies, même si officiellement les deux pays n'entretenaient pas de relations diplomatiques. Aussi la normalisation, en décembre 2020, entre les deux pays, après Bahreïn, les Emirats arabes unis et le Soudan, n'est pas une surprise. Mais au-delà de ce nouveau coup de poignard dans le dos des Palestiniens, c'est la contrepartie à ces accords entre les deux pays qui a été dénoncé en Palestine et par les forces anti-impérialistes et progressistes au Maroc, notamment par les camarades de la Voie démocratique, et dans le monde : la trahison du peuple palestinien contre la reconnaissance par les USA et ses affidés de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, sur le dos du peuple sahraoui. Un deal immonde mais qui n'est pas le premier de l'Etat marocain. En 1961 déjà, alors que le Maroc avait interdit l'émigration des juifs vers Israël depuis 1959, Hassan II avait « monnayé » le départ de chaque juif marocain vers l'Etat hébreu, permettant ainsi à quelque 97 000 d'entre eux de quitter le pays et de s'établir en Israël.

Des décennies de relations secrètes

Il est de notoriété publique que les relations israélo-marocaines ont toujours été constantes et fructueuses pour les deux parties, qui ont leur actif plus de 60 ans de coopération secrète, notamment en matière de renseignement, de sécurité et de diplomatie. Ainsi Israël a aidé le Maroc à obtenir des armes et du matériel militaire de pointe et à éliminer Mehdi Ben Barka, le chef de l'opposition. Le Maroc, de son côté, a permis à l'État juif de remporter la guerre des Six jours de 1967, en autorisant le Mossad à mettre sur écoute les leaders arabes lors de leurs séjours au Maroc et avoir ainsi été informé de la date prévue d'une attaque concertée contre l'Etat hébreu. Il a également contribué au processus de paix israélo-égyptien et aurait tenté, sans succès, d'aider le Mossad à tuer Oussama ben Laden avant les attaques terroristes du 11 septembre 2001. Cette normalisation va bien au-delà du rétablissement de relations bilatérales. Elle s'inscrit dans la coalition entre l'Etat sioniste et les monarchies réactionnaires du Golfe, sous la houlette de l'impérialisme US, d'encerclement de l'Iran. Avec cynisme, le Maroc a vu dans le rétablissement de ses relations avec Israël une opportunité pour obtenir de l'impérialisme US un blanc-seing à sa mainmise sur le Sahara occidental.

Le peuple sahraoui, « victime collatérale » des rivalités impérialistes

Officiellement, le Sahara occidental, ancienne colonie espagnole envahie par le Maroc en 1975 lors de la « Marche verte », est toujours sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser et le Maroc est toujours considéré comme une puissance occupante. En 1991, conformément à la Résolution du Conseil de sécurité n°690, était créée la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara Occidental (MINURSO), sur la base des propositions de règlement approuvées par les deux parties en conflit (le Front Polisario et le Maroc), le 30 août 1988. Celles-ci définissaient un plan basé sur la préparation d'un référendum d'autodétermination pour permettre au peuple sahraoui d'accéder à son droit à l'indépendance et à l'autodétermination (SPS). Mais, depuis trente ans, ce référendum n'a pu voir le jour, le Maroc multipliant les obstacles à son organisation, assuré du soutien tacite de plusieurs membres du Conseil de sécurité, à commencer par la France. Et comme le dénonce le Front Polisario, *« depuis la démission de l'ancien Envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental en mai 2019, le Conseil de sécurité n'a rien fait pour réactiver le processus de paix »*, en dépit d'attaques répétées et d'une répression féroce du pouvoir marocain à l'encontre du peuple sahraoui. Mais cette apparente « inertie » du Conseil de sécurité ne peut masquer le fait que sitôt le feu vert donné par Trump, l'Otan publiait une nouvelle carte où le Sahara occidental était déjà inclus dans le royaume du Maroc, même si celle-ci a en définitive dû être retirée, et que circulent des rumeurs, démenties par le sous-secrétaire d'Etat adjoint américain en charge des questions du Proche-Orient, sur l'installation prochaine d'une base militaire US au Sahara occidental. Une offensive médiatique et diplomatique qui vise à mettre l'ONU devant le fait accompli et l'obliger à entériner la « marocanité du Sahara » à l'instar de la reconnaissance de fait de Jérusalem comme capitale d'Israël. ★

Barkhane

Avec les peuples du Mali et du Sahel, exigeons le retrait de l'armée française

En janvier 2020, Macron convoquait à Pau les chefs d'Etat du G5 Sahel. Un an après, le bilan n'est pas brillant pour le chef de guerre de l'impérialisme français.

Le Président Macron les avait rappelés à l'ordre pour qu'ils fassent taire les oppositions populaires dans leurs pays : les manifestations ont continué de plus belle au Mali au cri de « IBK dehors », « Armée française dehors », et IBK a été chassé par un coup d'Etat. L'espoir d'un engagement plus soutenu de la part de l'UE et des Etats-Unis a été déçu. L'opérationnalité des soldats des armées du G5 Sahel n'a pas vraiment progressé, en tous cas pas suffisamment pour prendre le relais de l'armée française et les 600 soldats envoyés en février pour prêter main-forte aux 4 500 déjà présents dans le cadre de l'opération Barkhane n'ont pas réellement transformé la situation militaire sur le terrain.

Quelques faits d'armes ont été mis en avant, mais l'annonce de l'élimination de quelques chefs terroristes n'a pas décapité l'hydre complexe et diffuse d'un ennemi qui se nourrit de la misère galopante, de l'humiliation des populations par l'occupation militaire, de la colère contre le pillage impérialiste et de la décomposition des Etats néocoloniaux.

Désengagement ?

Début décembre, lors d'une visite sur le terrain, François Lecointre, chef d'état-major des armées, a relancé le débat sur une limitation du *« niveau d'engagement de nos armées »*. C'est du Président de la République, chef des armées, et non de leur chef d'état-major que dépend une telle décision, mais le militaire est réaliste : ce n'est pas avec 5 100 militaires, 3 drones, 7 avions de chasse, 22 hélicoptères et quelques centaines de véhicules blindés… que l'impérialisme français peut espérer contrôler une zone qui s'étend sur 5 millions de kilomètres-carrés, de la Mauritanie au Tchad. Le coût financier, de plusieurs milliards, est lourd. Les pertes humaines s'accumulent : 55 morts et plusieurs centaines de blessés depuis janvier 2013. L'armée s'impatiente de se voir enlisée dans les sables du Sahel alors qu'elle doit, selon son chef d'état-major, se préparer pour des conflits directs et de « haute intensité » entre Etats.

Les marges de manœuvres sont très étroites pour l'impérialisme français. Selon Lecointre, *« il est clair dans l'esprit du président, de la ministre des armées, comme dans le mien, qu'il faudra lâcher. Toute la question est de le faire au bon moment, en mesurant les risques. Mais soyez persuadés que nous pensons à ce moment et à la manière de le faire »*. Mais l'une des conditions mises, à savoir la prise de relais par les armées locales de la force conjointe du G5 Sahel, est loin d'être remplie. Autre préoccupation pour l'impérialisme français, l'instabilité politique des pays du G5 Sahel : renforcement du mouvement révolutionnaire dans certains pays comme le Burkina Faso et plus globalement de la contestation anti-impérialiste ; faiblesses des régimes et difficultés de plus en plus grandes à les contrôler. Les autorités françaises désapprouvent officiellement les négociations qui se mènent entre les nouveaux dirigeants maliens et des groupes djihadistes – comme si c'était à elles d'en décider –, mais n'a pas les moyens de les empêcher et ne peut qu'espérer en tirer un bien improbable parti, comme elle l'a déjà fait dans le passé avec le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad).

Autre dilemme : ne pas laisser la place à d'autres, notamment à la Chine et à la Russie, puissances impérialistes très entreprenantes en Afrique. Un espoir est toujours officiellement mis dans la montée en charge de la force « Takuba » pour le Sahel, petite coalition de forces spéciales européennes que la France voudrait à hauteur de 500 militaires. Mais aucun gouvernement au sein de l'UE ne veut envoyer des troupes de façon conséquente dans ce bourbier.

Un sommet est prévu mi-février pour faire le point sur la situation, un peu plus d'un an après le sommet de Pau. Comme notre parti l'a indiqué dans un communiqué du 4 janvier 2021 (à retrouver sur notre site) publié après la mort de 5 militaires français à quelques jours d'intervalle (les 28 décembre et 2 janvier) : *« Il n'est plus possible d'écarter la question du retrait des troupes françaises du Sahel (Mali, Burkina, Niger, Tchad…). Nous l'avons exigé depuis le début ; les peuples de ces pays l'exigent de plus en plus.* ***Il faut combattre et isoler les partisans de cette guerre "jusqu'au bout"*** *»*. ★

Inde

Les paysans indiens et leurs soutiens contre l'ultralibéralisme du gouvernement Modi

Le 23 décembre, ils étaient encore des dizaines de milliers à camper aux portes de la capitale indienne, New Delhi. Des agriculteurs venus principalement de la province du Penjab, grenier à blé et à riz de l'Inde, mais aussi de celles d'Haryana, d'Uttar Pradesh…. Après deux mois de mobilisation dans leurs campagnes sans résultat, ils ont décidé de marcher sur la capitale pour se faire entendre du premier ministre Modi et de son gouvernement.

La raison de leur colère ? Trois lois, les « Farm Bills », adoptées par le parlement indien le 20 septembre en pleine crise sanitaire et sans aucune concertation avec les syndicats et organisations paysannes. Ces lois veulent libéraliser le marché agricole jusque-là organisé autour de marchés communautaires, les « mandis », subventionnés par l'Etat qui garantissait les prix, notamment pour les denrées de base.

Ceux qui campent sur au moins 10 km autour de la capitale demandent leur abrogation pure et simple. Cinq séances de négociations entre leurs représentants et le ministère de l'agriculture n'ont pour l'instant pas abouti. Le très autoritaire et ultralibéral gouvernement Modi n'a pas l'intention de céder. Mais les paysans sont déterminés et ils ont le soutien des forces progressistes du pays : syndicalistes, acteurs, chanteurs, se relaient pour soutenir la contestation. 15 partis se sont unis derrière le mouvement de protestation paysanne. Les 26 et 27 novembre, 250 millions d'Indiens étaient en grève. C'est une des plus grandes grèves de l'histoire mondiale du point de vue du nombre de participants. La contestation prend un tour très politique.

« Modi va permettre aux grosses compagnies d'acheter nos terres et nous allons devenir des ouvriers agricoles. » « Nous sommes des paysans pauvres, nos parcelles sont si petites qu'il faut les rentabiliser au maximum avec des engrais, des pesticides et donc prendre des crédits. On vit au jour le jour. Sans les prix garantis, ce sera la fin, pour la grande majorité d'entre nous. » « Modi est un homme politique corrompu, qui n'a aucun intérêt pour les agriculteurs. Son seul objectif est de donner nos terres à ses amis capitalistes qui ont payé sa campagne électorale. » Ce sont là quelques-unes des paroles recueillies par les journalistes sur le terrain.

En effet, Modi, dont les amis proches sont des milliardaires de l'agroalimentaire, veut leur offrir en pâture le marché agricole. Deux de ces familles sont dans le collimateur des paysans qui ont brulé leur effigie : Gantam Adani et son groupe Reliance Industrie, dont la fortune est estimée à 63 milliards de dollars, et Mukesh Ambani, spécialisé dans la gestion des ports, la manutention, le transport et le stockage des céréales, fortune estimée à 23 milliards de dollars. La réforme a été écrite par eux et pour eux.

Les agriculteurs indiens représentent près de la moitié de la population – soit près de 800 millions, mais la production agricole ne pèse que16 % du produit intérieur brut. Ils détiennent des parcelles de plus en plus petites (9/10 ont moins de 2 ha de superficie) et sont de plus en plus endettés sous la pression d'un mode de production intensif. En 2019, 10 281 paysans se sont suicidés, plus de 300 000 depuis les années 1990 !

Dans les années 1960, pour nourrir la population indienne menacée de famine, l'Etat indien a développé, notamment dans la province du Penjab, une agriculture à haut rendement, qui a permis en quelques années d'apporter l'autosuffisance alimentaire au pays, ce qu'on a appelé la « révolution verte ». De nombreux paysans ont pu profiter des progrès, mais les dégâts environnementaux de cette agriculture intensive sont terribles : sols empoisonnés, nappes phréatiques polluées, raréfaction des réserves en eau… (l'État du Pendjab devrait avoir épuisé ses ressources en eaux souterraines d'ici à 2039). Comme l'explique le magazine en ligne *Reporterre* : *« Tel est le paradoxe de la révolte en cours. Les "Farm Bills" et leur foi aveugle en la loi du marché suscitent des craintes bien légitimes pour les paysans indiens. Mais le système sous perfusion des États qui portent la contestation est lui-même à bout de souffle sur le plan écologique et socio-économique. »* Cette situation, toute proportion gardée, ressemble à celle que vit une partie de la paysannerie chez nous. Ici comme en Inde, il est temps de rompre avec ce système. Mais en attendant, les agriculteurs indiens ont raison de se battre contre ces lois ultralibérales. Nous sommes solidaires de leur combat. ★

Egypte

Macron déroule le tapis rouge au dictateur égyptien

Début décembre, Macron a reçu en grande pompe le dictateur égyptien Abdel Fattah Sissi : tapis rouge, escorte de son cortège par la garde républicaine à cheval, remise de la légion d'honneur… Une réception exceptionnelle qui a mis une nouvelle fois en lumière les liens privilégiés entretenus par l'Etat français, quel que soit le président en exercice, avec le dictateur égyptien. Ces liens font polémique, y compris au sein de la majorité LRM. Quelque 200 personnes se sont rassemblées près de l'Assemblée nationale à l'appel des organisations de défense des droits de l'homme pour dénoncer le sort réservé aux 60 000 prisonniers politiques qui croupissent dans les geôles égyptiennes et le « partenariat stratégique » entre la France et l'Egypte.

Contrairement à 2019, lors de sa visite en Egypte où son intervention sur les droits de l'homme avait conduit Sissi à ralentir ses achats d'armes françaises au profit de ses concurrents italiens et allemands, Macron a mis les formes pour « évoquer, comme on le fait entre amis en confiance et toute franchise la question des droits de l'homme ». Assurant être intervenu en faveur de quelques prisonniers emblématiques dont Ramy Shaath, défenseur des droits humains égypto-palestinien marié à une Française et dont plusieurs ONG dénoncent la détention arbitraire depuis plus d'un an, il s'est surtout félicité de la libération intervenue, comme par hasard quelques jours avant l'arrivée de Sissi, de trois dirigeants de l'Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR), au terme d'une forte mobilisation internationale.

Macron, comme ses prédécesseurs, assume sans état d'âme les entorses aux droits de l'Homme au nom des « intérêts supérieurs de la France ». Et avec l'Egypte de Sissi, ces « intérêts supérieurs » ce sont d'abord des intérêts d'ordre stratégique. C'est en premier lieu la lutte contre le terrorisme islamiste, dont Sissi est sans conteste le leader, lui qui a renversé le président Mossi, démocratiquement élu mais lié aux Frères musulmans, fait massacrer et emprisonner des dizaines de milliers d'entre eux, et musèle toute contestation ; après les militants islamistes ce sont aujourd'hui les journalistes et internautes, les intellectuels et les militants progressistes qui sont particulièrement la cible des attaques.

Et ces derniers mois, Sissi est monté au créneau pour défendre Macron auprès de ses homologues arabes face aux appels au boycott dont la France a été la cible dans le monde arabe suite à la loi sur le séparatisme et la réaffirmation du soutien présidentiel à la liberté d'expression et de caricature au lendemain de l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty, assassinat suivi de l'interdiction d'organisations accusées de liens avec des organisations « islamistes radicales ».

En second lieu, les prises de positions de Sissi sur la Libye ou en Méditerranée face aux ambitions de la Turquie, tout comme son engagement dans la coalition contre l'Iran aux côtés de l'Arabie saoudite et des Emirats, en font incontestablement un « partenaire stratégique » de première importance et un « allié » incontournable dans la lutte contre le terrorisme.

Des armes contre le peuple égyptien

Les « intérêts supérieurs » de la France, ce sont aussi des intérêts économiques et surtout de juteux contrats d'armements. Ces cinq dernières années, les échanges commerciaux ont augmenté entre les deux pays, la France étant le 6e investisseur en Égypte et les entreprises françaises comme Bouygues et Vinci, qui interviennent notamment dans le projet de métro du Caire, y sont très actives. Mais se sont avant tout *des* relations militaires étroites qui reposent sur plusieurs accords bilatéraux dont l'Accord de coopération militaire **e**t technique conclu en 2005 sous l'ère Moubarak par l'ancienne ministre de la défense Alliot-Marie. Des accords jamais démentis et qui n'ont cessé de se renforcer sous Sarkozy, Hollande et aujourd'hui Macron : achats de Rafales, de frégates, de radars, de drones ou d'équipements de maintien de l'ordre directement utilisés pour réprimer le peuple égyptien. Depuis 2015, ces contrats avoisineraient les 20 milliards d'euros.

En ces temps difficiles pour l'impérialisme français, tant au niveau économique que politique, l'appui d'un Sissi valait bien un tapis rouge et une légion d'honneur. ★

Equateur

Campagne électorale pour un véritable changement

Les élections présidentielles prévues le 7 février, sont forcément impactées par les conséquences de l'épidémie. Comme le note *En Marcha*, le journal du Parti Communiste Marxiste-Léniniste d'Equateur (PCMLE) : « *Les gens sont davantage préoccupés à résoudre les problèmes urgents, de subsistance, de travail et gagner un peu d'argent pour faire face au quotidien* ». Ceci dit, le PCMLE mène campagne en faveur de la liste « 2 », de l'Unité Populaire (UP), « l'option du changement », emmenée par Yaku Perez ; un changement rendu encore plus nécessaire par la profondeur de la crise du système capitaliste. Car, comme le disent les camarades, « *en même temps que nous travaillons à gagner des voix pour Yaku et les listes "2" pour les élections à l'assemblée nationale et au parlement andin, nous devons travailler à gagner une frange de travailleurs et du peuple aux idéaux révolutionnaires, pour qu'elle s'engage dans la lutte politique contre la domination du Capital* ».

La crise du système capitaliste, qui frappe durement les travailleurs et les peuples, se manifeste aussi dans le domaine de la santé et du traitement de l'épidémie. Pour ce qui est des vaccins, autant dire que la majorité des masses populaires, des peuples indigènes, n'y auront pas accès. Le ministre de la santé, J. C. Zevallos s'est félicité de l'arrivée en janvier de 50 000 doses de vaccin (soit 25 000 traitements), en espérant que les 11 millions arriveront au mieux à partir de mars (pour une population de 17 millions). L'organisation de la vaccination est totalement improvisée et les critères de sélection excluent *« toutes les personnes ayant été contaminées, les femmes enceintes, les personnes atteintes de pathologies graves, comme le diabète, cancer, une pression artérielle élevée…, et les enfants. En fait, seules les personnes en bonne santé seront vaccinées »*.

La population pauvre s'est accrue durant l'année 2020 : 1,8 million de personnes sous le seuil de pauvreté. 83 % de la force de travail est sans emploi ou avec un emploi précaire et seulement 24 % de la population active a un travail « normal », selon les chiffres officiels. Les femmes paient un lourd tribut, ainsi que les jeunes, avec un taux élevé de « désertion scolaire ». Les secteurs dits de première ligne, notamment dans la santé, n'ont reçu aucun moyen de protection. « *Cette réalité alimente un mécontentement croissant dans les différents secteurs de la société. Les luttes des secteurs populaires se sont développées tout au long de 2020, sur les réseaux sociaux et dans les rues. Dans ces mobilisations et ces luttes, des processus unitaires et des journées de mobilisation populaire ont été appelés et organisés par le Front populaire, le Front uni des travailleurs (FUT), différentes organisations comme les syndicats des étudiants, des lycéens, des enseignants et des organisations politiques, comme l'Unité populaire* ». ★

La montée des luttes en Amérique Latine

2019 a vu de grandes mobilisations en Equateur, Colombie, Chili. La mauvaise gestion de la crise sanitaire, le chômage qui s'étend et la crise économique ont poussé à la montée des mobilisations en 2020.

En Colombie, les mobilisations n'ont pas cessé, avec notamment la marche des indigènes qui est arrivé le 18 octobre à Bogota, contre les assassinats de leurs leaders sociaux. En octobre, les enseignants et les médecins se sont également mobilisés.

Au Pérou, trois présidents se sont succédé en quelques heures avec, à chaque fois, des mobilisations dans les rues et de violents affrontements avec la police, sur fond d'une crise sanitaire mal gérée, faisant d'innombrables victimes dans les milieux populaires.

Au Guatemala, le 21 novembre, une grande mobilisation contre la corruption et contre le gouvernement a eu lieu. La Congrès a été incendié.

Au Chili, après la victoire populaire dans le référendum pour changer la Constitution, les mobilisations se sont poursuivies pour exiger la libération des prisonniers ; ceux d'octobre 2019 et les suivants. Pinera a démissionné.

En Argentine, parmi les nombreuses mobilisations, celle des femmes en faveur de l'avortement a remporté un succès très important.

Au Brésil enfin, Bolsonaro a subi une défaite électorale lors des municipales ; sa gestion catastrophique de la pandémie et de la crise économique a été sanctionnée, de même que sa politique de destruction de la forêt amazonienne.

Partout, les partisans du néolibéralisme ont été battus dans plusieurs élections et la lutte contre la corruption et pour la défense des droits des travailleurs s'est développée.

Rupture, une revue pour approfondir des questions à l'ordre du jour de la lutte de classe

A côté de son journal, de ses suppléments et des dossiers connexes sur certaines questions, notre parti a pris la décision d'éditer une revue. La situation, celle d'une radicalisation de la lutte de classe dans notre pays comme à l'échelle internationale, nous impose d'analyser de manière approfondie certaines questions importantes pour mener le combat de classe.

Le titre que nous avons choisi, *Rupture*, indique clairement dans quelle perspective nous entendons travailler : démontrer, à travers les questions analysées, la nécessité et la possibilité de rompre avec le système social actuel. Une de ses caractéristiques sera de lier les questions théoriques à la situation et à la pratique de la lutte de classe, notamment celle de notre parti.

Le premier numéro de cette nouvelle revue (dont nous ne fixons pas, pour le moment, de périodicité régulière) est consacré à l'école. Certains pourront s'étonner que le Parti Communiste des Ouvriers de France choisisse ce thème pour son premier numéro. Une des raisons, c'est l'actualité brûlante qu'a pris ce sujet du fait de la pandémie liée à la Covid-19 et au confinement qui l'a accompagnée ; l'autre raison, c'est le lien entre la formation de la main-d'œuvre salariée et la valorisation du Capital, un des angles sous lequel nous traitons le sujet. Enfin, la dernière raison et non des moindres, c'est que l'éducation est devenue un champ important de la lutte de classe dans notre pays.

Le premier numéro de cette nouvelle revue se propose de montrer le lien entre les réformes qui se sont succédé – depuis les années 70 notamment –, et les évolutions du système de production capitaliste et ses besoins de formation de main-d'œuvre à tous les niveaux. Elle veut aussi montrer comment les luttes menées pour tenter de s'opposer à ces réformes se heurtent aux logiques d'un système en crise dont les défenseurs sont déterminés à maintenir la domination.

Les articles qui la composent doivent permettre de comprendre comment, en accumulant de l'expérience, en s'engageant dans la lutte collective contre ces réformes, les personnels enseignants, une partie de la communauté éducative, des lycéens et étudiants, et y compris des parents, ont élevé leur compréhension sur la place du système éducatif dans le système capitaliste.

La situation actuelle dans l'éducation conduit également une frange de plus en plus large de ceux qui se sont engagés dans la lutte à lier leur combat à celui de la classe ouvrière et de l'ensemble des masses travailleuses pour un changement révolutionnaire de tout l'ordre social existant.

Notre revue ne prétend, de loin pas, à l'exhaustivité ! Elle a clairement un parti pris dans son orientation. Elle ne s'adresse pas uniquement aux personnels d'éducation et aux enseignants ; elle a l'ambition de toucher plus largement tous ceux qui sont victimes du système social actuel et se posent la question de la nécessité et de la possibilité d'en changer. ★

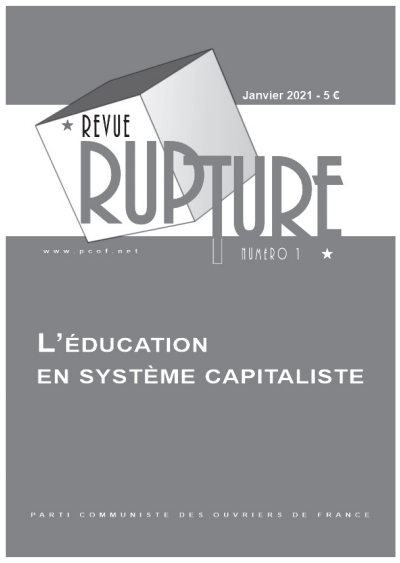

La sortie de ce premier numéro de ***Rupture*** est prévue pour la fin du mois de janvier.

Vous pouvez d'ores et déjà en passer commande à : Société en Avant, 15 cité Popincourt 75011 ou sur notre site : www.pcof.net

Prix : **5 € le numéro (+ frais de port 3,86 €)**

Dir. publication C. Pierrel - Imprimerie CAVA Expressions - 5 Rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil - Tél. : 01 43 58 26 26 - Commission paritaire - 0413P865753- N°ISSN 0242-3332